

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XL

LEVIS, MARS 1934

No. 3

LA FAMILLE BECQUET

Romain Becquet, dit J.-Edmond Roy, était de la meilleure graine normande. Il était originaire de la Becq, près de Rouen, et arriva dans la colonie après 1663. C'est la Compagnie des Indes Occidentales qui lui accorda une commission de notaire en 1665.

Les étymologistes, dit encore J.-Edmond Roy, voulant expliquer la signification du mot Becquet, le font dériver de *brochet*, et ils ajoutent: ainsi nommé parce qu'il a le museau (bec) pointu. Le notaire Romain Becquet ne démentit ni son origine ni son nom. On prête à la race normande l'esprit chicanier. Becquet fut le plus normand des normands, et les démêlés qu'il eut avec ses contemporains prouvent surabondamment qu'il était propriétaire d'un bec fort pointu. En effet, la liste de ses procès ou de ses simples démêlés serait joliment longue.

Disons, toutefois, que, malgré son caractère irascible et processif, Romain Becquet eut une large part de la clientèle de son temps, ce qui prouve qu'après tout il avait la confiance du public.

Le notaire Becquet occupa bon nombre de postes de confiance. Le 26 mars 1668, l'intendant Talon le nommait huissier au Conseil Supérieur. En 1669 et en 1673, il était chargé de faire le rôle des familles de Québec. En 1675, le Conseil Souverain le choisissait pour remplacer Peuvret de Mesnu comme greffier du corps le plus important de la co-

lonie. Les Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec le choisirent comme leur procureur, en 1678, et l'intendant Talon, en laissant le pays, le chargeait de régler ses affaires. Il fut aussi juge bailli du comté de Saint-Laurent (île d'Orléans) et des seigneuries de Beaupré et de Beauport.

Nerveux à l'extrême, Becquet en sortant d'un pétrin se promettait bien de n'y plus retomber, mais sa nature emportée le faisait bientôt commettre un nouvel excès de langue. C'est ainsi qu'au cours de sa carrière de tabellion il fut arrêté et mis en prison trois fois. Mais, on lui pardonnait bien vite ces écarts en raison de son honnêteté et, peut-être aussi, de son repentir.

Romain Becquet décéda à Québec le 20 avril 1682, à l'âge de 45 ans, et fut inhumé au cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu. Il était membre du tiers-ordre des Récollets et avait demandé, par son testament, à être enterré dans la chapelle de cette confrérie qu'il avait contribué à élever. Mgr de Saint-Vallier, alors en froid avec les Récollets, ne permit pas que les restes de Becquet fussent inhumés dans cette chapelle. Le gouverneur de Frontenac ne réussit pas à obtenir cette faveur pour son ami malgré ses fortes instances.

Romain Becquet avait épousé, à Québec, le 5 juin 1666, Romaine Boudet, veuve de Jean Normand. Elle décéda le 29 août 1673. Madame Becquet avait eu un fils mort au berceau (7 octobre 1667).

M. Becquet épousa, en secondes noces, à Québec, le 2 mai 1677, Marie Pellerin, fille de Pierre Pellerin dit Saint-Amand et de Louise Mousseau. Elle décéda quelques mois avant lui, le 13 octobre 1681, lui laissant deux filles :

1° Catherine-Angélique, qui devint l'épouse de Louis Levrard, et décéda le 11 avril 1717.

2° Marie-Louise, qui devint l'épouse de Jean-Jacques Le Bé, important négociant de Montréal, et décéda le 21 mars 1703.

Romain Becquet s'était fait concéder deux seigneuries, en 1672, par l'intendant Talon : l'île Madame, d'une lieue de tour ou environ, et une étendue de terre de deux lieues ou environ, sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, entre les seigneuries de l'Eschaillons et Gentilly. Il ne s'était pas occupé de coloniser ces deux beaux domaines et ils furent en-

levés à ses héritières un an après sa mort, par ordonnance de MM. de la Barre et de Meulles (12 mars 1683).

Mais les deux orphelines avaient des amis et ceux-ci étant intervenus, les deux seigneuries leur furent de nouveau concédées un mois plus tard (27 avril 1683).

Madame Lebé étant morte sans enfants, madame Levrard hérita de ses droits seigneuriaux et devint l'unique propriétaire des deux seigneuries de l'île Madame et de Levrard. Cette dernière seigneurie resta en possession de la famille Levrard jusqu'en 1769.

L'île Madame passa, en 1711, entre les mains de l'abbé Thierry Hazeur.

GRAND'MÈRE

Grand'Mère est située sur la rivière Saint-Maurice, à vingt-huit milles au nord des Trois-Rivières. Elle est au pied des Laurentides. Grand'Mère doit son nom à une curiosité naturelle qui marquait autrefois son site et qui attirait l'attention des voyageurs qui faisaient le portage sur la rive gauche du Saint-Maurice. Un rocher se dressait au haut de la chute et ce rocher représentait la tête d'une vieille femme. A beau mentir qui vient de loin : les voyageurs prétendaient reconnaître parfaitement dans le rocher le nez, la bouche et le menton d'une squaw.

Sous le régime français, le territoire en avant et en arrière de Grand'Mère était le domaine des Sauvages Attikamègues. En 1651, le Père Buteux, Jésuite, s'enfonça dans la forêt avec les Attikamègues. Les *Relations des Jésuites* publièrent le récit de son voyage où il est question de la cataracte de Grand'Mère. Le voyage du Père Buteux des Trois-Rivières à Grand'Mère dura deux ou trois jours et se fit péniblement. Aujourd'hui le trajet entre les deux villes se fait en quelques heures sur une route très belle. Progrès!

M. Auguste Désilets vient de publier sous le titre *La Grand'Mère* une brochure attrayante sur les premiers jours de ce centre industriel de la région des Trois-Rivières. Son intéressant récit mène l'histoire de Grand'Mère jusqu'à la création de la municipalité. Souhaitons que la deuxième partie de son travail paraisse au plus vite.

Y A-T-IL, EU UNE SOEUR CABASSIER DITE
CADIEUX ?

Dans l' " Histoire de la Congrégation Notre-Dame " en deux volumes, parus il y a vingt ans déjà, on trouve à la fin du tome I, la notice nécrologique suivante :

" 14e décès. — Soeur Madeleine Cadieux (Cabassier).

" Le père de soeur Madeleine était M. Pierre Cabassier, sergent royal, substitut du procureur du roi, et fils d'un notaire de Toulouse. Il épousa à Montréal le 23 juillet 1669 Jeanne Guiberge, dont il eut huit enfants. *Ayant été tué par les Anglais au combat de Laprairie le 11 août 1691, avec Nicolas Barbier, Jean Le Ber, etc., Madame Cabassier épousa un M. Cadieux, d'où vient que notre soeur est connue sous ce nom. Madeleine, seconde de la famille, naquit le 15 décembre 1674. Quand elle eut grandi, elle se joignit aux filles de la Providence dirigées par ma soeur Crolo; et, après s'être distinguée dans cette maison, elle fut admise au nombre des compagnes de notre vénérable Mère. Elle décéda dans notre communauté le 16 janvier 1693, âgée de dix-huit ans, un mois, un jour.*"

* *
*

Nous croyons que cette notice, basée sur un texte de notre éminent généalogiste, est fautive et qu'elle est à refaire.

Enumérons les erreurs que nous y relevons, puis tâchons de démontrer que les époux Cabazié n'eurent que sept rejetons et que la " fille de la Providence " fut vraiment une demoiselle Cadieu.

1. — Pierre Cabazié (et non pas Cabassier), huissier, notaire, etc., ne fut inhumé que le 14 juillet 1715. Ce n'est donc pas lui, mais son fils, Pierre Cabazié, qui fut tué au combat de Laprairie en 1691.

Tanguay a commis l'erreur dans son volume I, mais il s'est corrigé dans le volume II, p. 513.

2. — Jeanne Guiberge, femme du susdit Pierre Cabazié, qui ne perdit son mari qu'au XVIIIe siècle, n'a pu épouser aucun Cadieu du vivant de sa fille Madeleine, morte longtemps avant ses parents. D'ailleurs Jeanne Guiberge fut in-

humée le 3 décembre 1728, âgée de 72 ans, et le mariage la dit "veuve Cabassier".

3. — L'acte de sépulture de la soeur Cadieu, non seulement ne fait aucune mention de ses père et mère, mais il y manque un autre détail important. Lisez bien :

"Le samedi dix-septième jour de janvier de l'an mil sept cent quatre-vingt-treize a été enterrée Madelaine Cadieu, fille de la Providence, morte à l'âge de vingt" (???)

E. GUYOTTE, curé

Ne voit-on pas que l'acte est incomplet? En ce cas, pourquoi ne pas songer à Madeleine Cadieu, fille de Jean Cadieu et de Marie Valade, qui fut baptisée le 27 octobre 1667 et dont Tanguay n'a pas la sépulture? Elle aurait eu vingt-cinq ans lors de son trépas, mais comme le curé, en consignant l'inhumation, était dans l'incertitude sur l'âge de la défunte, et comme il ignorait quel adjectif numéral il devait ajouter, il arrête brusquement d'écrire et laisse l'acte inachevé.

Cela est d'autant plus plausible qu'il n'y a pas d'autre cas dans le registre de 1693 où l'acte de sépulture ne mentionne pas le chiffre de l'âge suivi du mot "jour", "mois" ou "an".

4. — Plus encore. Tanguay fait marier, en 1697, une *Marie Cabazié dont il n'existe pas d'acte de naissance*, mais qu'il présume née vers 1676. Pourquoi ne serait-ce pas Marie-Madeleine, baptisée le 15 décembre 1674?

Extravons un résumé du registre de l'état civil:

"N.-D. de Montréal. — 21 janvier 1697, mariage de Gilles Chauvin, âgé de 28 ans... et de Marie Cabassier (sic), âgée de 22 ans, fille de Pierre Cabassié (sic) et de Jeanne Thiberge (pour Guiberge)."

Marie-Madeleine Cabazié avait 22 ans révolus à cette date. Trente mois après son mariage, cette femme mourut le 8 août 1699, dans sa 25^e année. Il semble bien qu'il s'agit dans les deux cas de la même "Cabazié", née en 1674; il n'y a donc pas lieu d'imaginer une autre Marie et on ne saurait faire de Marie-Madeleine une religieuse nommée Cadieu.

* *

*

Profitons de l'occasion pour rappeler que l'homme de loi dont il a été question s'appelait Cabazié et non pas Cabasier.

Dans les registres de l'état civil et autres pièces, on a orthographié son nom de diverses manières et Tanguay s'est laissé tromper, mais ne devrait-on pas employer l'épellation adoptée par celui qui portait le nom, d'autant plus qu'il était notaire et officier de justice, c'est-à-dire assez instruit pour savoir comment écrire son patronyme?

* *

*

Maintenant, ne semble-t-il pas que ceux qui veulent corriger leur premier volume de Tanguay pourraient modifier les textes consacrés à la famille de Pierre Cabazié, p. 97, et à la famille de Jean Cadieu, p. 98?

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Dans le *Recueil*... de Gédéon de Catalogne, nous lisons : " M. de la Barre fit partir au printemps de l'année 1683 un petit bâtiment pour France, commandé par le sieur la Garenne, canadien, par lequel il demandait à la cour un nombre de troupes; à remarquer qu'il n'y en avait point en Canada. La cour fit aussitôt équiper le vaisseau *la Tempête*, commandé par le sieur Pingo, sur lequel on mit trois compagnies de soldats de 52 hommes chacune. Le vaisseau partit de la rade de La Rochelle le 29 du mois d'août, et arriva devant Québec le 7 novembre, d'où il repartit le 11 du même mois pour repasser en France. Les trois compagnies (furent) envoyées en quartiers d'hiver aux côtes de Beaupré, Beauport et Saint-Jean. "

Peut-on me donner les noms des officiers qui commandaient ces trois compagnies?

BEAUP.

JOURNAL TENU PENDANT LE SIEGE DU FORT
SAINT-JEAN, EN 1775, PAR FEU M. FOUCHER,
ANCIEN NOTAIRE DE MONTREAL

—
Antoine Foucher
—

Originaire de la ville de Bourges (paroisse Saint-Jean-des-Champs), Antoine Foucher était le fils de Jean-Baptiste Foucher et de Claude Baudin. Il vint s'établir à Montréal vers 1740 et s'engagea dans le commerce. Le 7 juin 1746, M. Foucher était nommé notaire royal pour les seigneuries de la rive sud du gouvernement de Montréal, avec résidence à Verchères. Le 25 juin 1749, sa juridiction était étendue aux côtes nord du même gouvernement, puis, le 16 mars 1751, à la ville de Montréal. M. Foucher devint un des notaires les plus employés de la métropole. Dans les vingt premières années du régime anglais on pouvait exercer simultanément les professions de notaire et d'avocat. M. Foucher en profita pour se faire donner une commission d'avocat. Elle est en date du 22 octobre 1773.

En 1775, M. Foucher fut un des défenseurs du fort Saint-Jean, assiégé par les troupes du Congrès. Comme ses compagnons d'armes, il fut fait prisonnier.

En 1778, Joseph Howard, marchand à Montréal, ayant voulu se faire donner une licence exclusive de commissaire priseur, M. Foucher protesta vivement auprès du gouverneur Haldimand contre cette atteinte aux droits des notaires qui avaient toujours eu, dans la colonie, le privilège de vendre à l'enchère. Sa pétition à Haldimand a été conservée. Le style ampoulé du notaire Foucher était celui du temps. Il ne faut pas trop s'en étonner. Nous citons :

“Le 25 août 1778.

Monseigneur,

Plaise à Votre Excellence ouïr les plaintes d'un citoyen plus que sexagénaire.

“Notaire depuis vingt-quatre ans en ce gouvernement, avocat depuis quelques années, jaloux de remplir ses devoirs,

le ciel l'a gratifié de l'estime des honnêtes gens, et votre illustre prédécesseur n'a pas même dédaigné de l'honorer de sa protection.

“Près de la fin de sa carrière un ancien sujet de la Grande Bretagne voudrait s'il le peut, lui arracher des mains le pain qu'il mange à la sueur de son front, il le menace par voye étrangère de lui interdire l'usage de jouir des anciens privilèges dont ont joui de tout temps les notaires en ce pays, faisant partie de leurs fonctions ordinaires, assurant être le seul qui ait ces droits.

“Quoique prisonnier comme quelques autres au fort de Saint-Jean je n'ai importuné aucunement le gouvernement par mes demandes. Plusieurs, il est vrai, ont été comblé de gratifications; pour moi trop heureux d'avoir fait connaître mon zèle pour les intérêts du plus auguste des monarques notre très gracieux souverain, je me contenterais du fruit de mes petits travaux. Je suis prêt à la sacrifier au premier signal de votre volonté. Je n'en aurai jamais d'autre que celle de prouver à Votre Excellence le reste de mes faibles jours une obéissance aussi parfaite à vos ordonnances qu'une fidélité inviolable au gouvernement. Étant avec les plus respectueux sentiments,

“De Votre Excellence, le très humble, très soumis et très obéissant serviteur sujet,

Foucher (1)

Le gouverneur donna raison à M. Foucher et les notaires, grâce à son intervention énergique, conservèrent leurs privilèges.

M. Foucher décéda à Montréal le 5 février 1801.

Il fut le père du célèbre juge Louis-Charles Foucher.

Nous ignorons si le *Journal* original du notaire Foucher existe encore. En tout cas, la copie reproduite ici, qui est conservée aux Archives du Canada, à Ottawa, est bien authentique, ainsi que le prouvent les lettres de MM. Amable Berthelot et Hugues Heney qui suivent.

(1) J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat*, vol. II,

Lettre de M. Amable Berthelot

Ce *Journal* m'a été donné par mon beau-frère, feu Joseph Badeaux, notaire des Trois-Rivières. Il le tenait de son frère, feu Jean Baptiste-Badeaux, notaire du même endroit. Ce dernier l'avait copié sur l'original, que son auteur lui avait communiqué. La lettre de l'honorable H. Heney, gendre du juge Foucher, du 28 août 1826, dit que le père de ce dernier a tenu un journal de ce qui s'est passé au siège du fort St-Jean, comme on peut le voir dans cette lettre ci-annexée. Mon beau-frère Badeaux m'a dit que le père de ce dernier était ami du père du juge Foucher, et que c'est par ce moyen que son père s'était procuré ce journal pour en prendre une copie. Je connais l'écriture de ce manuscrit pour être celle de feu J.-B^{te} Badeaux, ancien notaire des Trois-Rivières, le père de mon beau-frère. On voit par la lettre de M. Heney que l'auteur du mémoire s'appelait Antoine et non Amable ainsi que l'on voit à la page 44 de ce journal. C'est moi qui ai corrigé la faute qu'a faite le copiste et qui ai écrit Antoine au-dessus du mot Amable. On sait généralement que ce M. Foucher est mort à un âge très avancé, ce qui cadre bien avec ce que dit le rédacteur de ce *Journal* lorsqu'il se qualifie de *vieillard de faible jambe* comme on peut le voir à la page 5 et surtout à la page 46 de son *Journal*. Une chose me confirme en la persuasion que j'ai que ce *Journal* est du notaire Foucher, c'est la piété sincère qu'on y observe partout, et particulièrement lors de son retour à Chambly: je le vois là tel que son fils le juge Foucher me l'a souvent dépeint.

Québec, 26 novembre.

A. BERTHELOT

Lettre de l'honorable Hugues Heney

Montréal, 28 août 1826

Mon cher monsieur et estimable confrère,

Je reçois à l'instant, et dans la chambre du grand jury dont je suis membre indigne, votre lettre du 22. Les ours ont toujours eu une certaine réputation de franchise au moins, jointe, il est vrai, à quelque soupçon de brusquerie.

Je laisse de côté cette dernière qualité pour m'en tenir à la première. Vous savez que je suis ours, to all intents and purposes, mais je vous assure que je suis très flatté d'avoir une occasion quelconque de correspondre avec un homme que j'estime autant que vous et que je me sens quelque obligation au siège de St-Jean de m'avoir procuré cette bonne fortune. Venons à nos moutons. Mr Antoine (et non Amable) Foucher, père du juge, était un des nobles défenseurs du fort St-Jean, il a tenu un Journal que M. Foucher croit avoir dans ses papiers, mais le feu a passé chez nous en 1819 et ce qui n'a pas été brûlé tout à fait a été passablement culbuté, je me ferai un vrai plaisir d'en faire la recherche, un plus grand de pouvoir vous obliger, surtout parce que je connais et rend justice pleine et entière à vos patriotiques intentions, mais je suis obligé de vous demander quelques jours de répit à cause des occupations de la Cour. Je crains néanmoins de ne pas trouver ce journal n'ayant pas mémoire de l'avoir vu dans les papiers de M. le juge. Je ferai de mon mieux.

Veillez bien me croire, avec la plus haute considération,

Votre très obéissant serviteur,

H. Heney

Journal

1775, septembre, 18.

Pierre, fils de Michel Beauchamp, de la Masecouche, arriva tout essoufflé, disant qu'il avait vu deux ou trois cents Bostonnais au delà du pont, à demi lieue de S^t Jean, qui s'y retranchaient après avoir saisi quatre charrettes chargées de provisions pour S^t Jean et nos bêtes à corne, et que le pont était déjà démanché. A l'instant on cria aux armes. Cent soldats avec le capitaine Strong munis d'une pièce d'artillerie et 100 volontaires partirent pour leur donner l'attaque. M^r de Belètré s'opposa à mon départ, me pria de prendre soin de notre baggage et je restai aux tentes avec cinq ou six volontaires *viellards* ou *faibles jambes comme moi*.

Arrivés à l'ennemi nos gens reçurent le premier feu, puis firent leurs décharges de fusil et du canon qui dura une

demi-heure, puis l'ennemi quitta le champ de Bataille, revenant sur leurs pas, nos gens reçurent une seconde décharge à la pointe d'un bois où quarante hommes de renfort (probablement) étaient embusqués, reçurent une seconde fusillade, au bruit de laquelle ce que nous étions resté de volontaires au fort, nous courûmes, à l'instant de notre départ nous vîmes arriver les sieurs Toker et Hazen, son domestique, prisonniers, nous fûmes jusqu'au pont, mais sans nécessité, nous revîmes avec nos gens, deux d'entre eux morts et un blessé, savoir M^r Baubien des Ruisseaux, autrement d^t Desauvier, volontaire de M^r de Longueuil, et un soldat du vingt six et un autre soldat du même régiment dangereusement blessé.

Nous avions dans cette action cinq sauvages pour nous qui firent prisonniers dans le second feu ce chef du Sault dont je viens de parler qui nous avait conseillé le matin de nous rendre, quelqu'uns d'eux étaient d'avis de le tuer, mais la plus forte voix opina à Lui donner quantité de coups de poings et le renvoyer à son village dire qu'on n'avait pas besoin de coquin comme lui et qu'il ne se trouva jamais à pareille rencontre, il en fut quitte pour cela.

Pendant ces deux feux notre fort avancé et notre barque n'ont cessé de faire jouer leur artillerie sur l'ennemi pendant trois heures, l'ennemi y a répondu avec la même chaleur mais ses boulets n'approchaient de dix arpents de notre fort, à l'exception de deux dont l'un vint mourir au pied d'un parapet et l'autre dans le flanc, mais hors d'une courtine sur un terrain ferme où M^r Williams fut le chercher, on trouva que c'était un boulet du douze.

Durant la canonade, comme nos embrasures étaient fort ouvertes et que les boulets venant au fort aurait pu battre et tuer bien du monde tout le long des deux courtines, à chaque coup de canon, tous les officiers, soldats et volontaires, de retour du feu mettaient ventre à terre, je demandai pourquoi n'en sachant pas encore la raison, on m'en dit le sujet et je fis ensuite comme tout le monde, non sans effroi, je l'avoue, les premières fois, mais avec éclats de rire les autre fois, voyant souvent qu'on se mettait dans la boue.

Septembre, 19.

Le reste de la journée et la nuit belle, furent tranquilles. Aujourd'hui nous avons donné la sépulture à M^r Baubien, à un arpent du fort, sans aucun bruit pour ne point effrayer nos découvreurs et encore moins avertir l'ennemi par le bruit de nos fusils que nous avons perdu quelque homme.

Nos cinq sauvages viennent de partir pour Montréal et ont emmené avec eux le sieur Pitre Johnson.

A dix heures, on nous a crié aux armes et de rentrer au fort mais c'était une fausse alerte, nous en avons eu une seconde également fausse à quatre heures.

Notre soldat blessé à l'affaire d'hier vient de mourir et on l'a enterré. M^r Monin avec deux habitants volontaires ont fait une découverte au sud de la rivière St-Jean et n'ont rien rencontré.

A onze heures, dans la nuit, un volontaire canadien en faction, a tiré un coup de fusil, on a pris aussitôt les armes, M^r Monin y a couru et s'est aperçu qu'il avait tiré sur des chevaux à ras du bois par méprise, on changea aussitôt ce factionnaire. Un quart d'heure après deux autres factionnaires, près du bois devant le premier fort en firent autant l'un après l'autre, on y courût et l'on ne vit rien. La nuit était extrêmement obscure, ce fort envoya en l'air trois pots à feu, à un quart d'heure de distance l'un de l'autre. Nous fûmes environ trois heures de garde, les armes à la main, le long des parapets de notre fort, mais un orage s'étant élevé on nous permit de nous retirer; cette pluie dura toute la nuit.

Septembre, 20.

A une heure après-midi, l'ennemi nous a tiré deux coups de canon d'une de ses barques, sur notre bateau d'observation, notre barque y répondit à l'instant et notre canon du fort ne cessa de tirer pendant une heure et demie; pendant ce temps nous étions avec nos armes le long des parapets observant attentivement si l'ennemi n'approcherait point. Entre les 9 à 10 heures du soir, deux de nos sentinelles à la vue de quel- qu'ennemi tirèrent deux coups de fusil; à l'instant nombre de coups de fusil partirent de toutes parts, tant de nos forts que du côté de l'ennemi, tellement que nous eumes peine à nous replier au fort avancé pour y rentrer; la nuit très obs-

cure nous empêchant de voir les banquettes qui étaient sur les fosses, M^r de Montesson, chevalier de St Louis, s'y laissa choir : nous nous rangeames le long des parapets comme de coutume et y restames une heure et plus, durant quoi nos canoniers envoyèrent plusieurs pots à feu le long du bois et tirèrent plusieurs coups de canons où l'on pensait l'ennemi caché. Il n'y eut aucun accident de cette fusillade sinon un cheval à Mad^{me} Babuty qui fut tué le long du bois.

Un soldat des nôtres pour lors en faction dans un poste avancé ne pouvant approcher de nos forts se coucha le ventre à terre, près du bois laissa calmer le feu, puis cria à nous et rentra dans le fort, le reste de la nuit qui fut très froide, fut tranquille.

Septembre, 21.

Nos volontaires dispersés les uns dans les forts, les autres étant rentrés dans leurs tentes, fatigués du trouble de la veille se contentèrent des vivres qui leur restaient, n'en prirent point d'autres et se dédommagèrent par le sommeil. A une heure après midi l'ennemi nous a tiré deux coups de canon, on lui a répondu de notre fort pendant une heure. A cinq heures notre bateau d'observation a reçu à quatre ou cinq arpents de notre fort avancé, une décharge de trois coups de fusil partant du bord du bois, ce bateau muni de 6 hommes leur a fait plusieurs décharges ainsi que notre fort à coups de bombes et de canons.

M^r Preston, commandant, nous a fait quitter nos tentes qui étaient entre les deux forts pour coucher sous un appenti dans le fort avancé au pignon de la maison. A l'instant la pluie a pris, nous y avons passé une rude nuit, étant couché sur le bois tête bêche et presque les uns sur les autres, n'ayant d'autres matelats que nos couvertes. Dans la nuit un grand bateau et une berge bostonnaise ont passé à la dérives, au sud de la Rivière, près notre barque; la barque a tiré un coup de canon et nos matelots ont fait une décharge de la mousqueterie dessus, on courût après ne voyant et n'entendant personne remuer, ont trouvé dans le bateau 5 quarts de lard, un quart de farine, un quart de biscuit et un Bostonnais qui s'était endormi dans le bateau et ne s'était éveillé qu'au bruit du feu, cette dérives avait été occasionnée

par les pluies. L'homme trouvé dans le bateau rapporte que dans l'affaire du 18 arrivée au pont, ils ont perdu sept hommes et ont eu sept hommes de blessés, dont un Canadien, qu'ils avaient avec eux 30 canadiens habitants, qu'il y en avait de plus 100 autres à leur camp d'en haut et 20 sauvages, que 700 Bostonnais détachés de l'Isle aux Noix forment leur camp à la grosse pointe et y font des retranchements pour leurs batteries, pour nous attaquer dans nos deux forts, qu'ils ont 3 mortiers et 16 pièces de canon. La nuit a été mouilleuse et froide.

Septembre, 22.

A huit heures, notre fort avancé a tiré quatre coups de canon et deux bombes sur la grosse pointe. A midi un soldat ennemi a deserté vers nous, le fusil sur le dos, la crosse en l'air, nous a confirmé la batterie qu'ils établissent à la grosse pointe, dit qu'il y a 300 hommes à leur camp, 500 qui nous ferment le passage et deux cents de répandus dans les côtés avec les sauvages pour recruter des Canadiens. Il dit que la famine est dans leur camp, qu'il est le premier déserteur, mais que bientôt on en verra beaucoup d'autres, depuis son arrivée notre fort pendant plus d'une heure a fait feu du canon et de la bombe.

Il dit qu'une de nos bombes hier au soir leur tua deux hommes. Il rapporte de plus que la garnison de la Chine, composée de douze hommes et un sergent a été fait prisonnier. Nous avons distingué cinq à six coups de canon, paroissant venir du côté de la ville, et 3 coups de fusil tirés sur le bois de S^t Jean.

A quatre heures tous les volontaires avec Messrs Mac-kail et Monier ont été jeter à bas trois maisons proche notre premier fort, pour empêcher l'ennemi de s'embusquer, pendant cet ouvrage partie des volontaires en faction dans le bois, tandis que l'autre travaillait à les jeter bas. Le S^r Adonaant à qui l'une de ces maisons appartenait, posté dans le bois avec les Bostonnais fit décharge de son fusil sur M^r Monin mais ne le blessa point.

Pendant cet ouvrage soixante de nos soldats ont été à la maison de M^r Hazen pour prendre ses moutons, pour la subsistance de nos forts; à leur arrivée à la maison un Ca-

nadien qui était venu demander le logement pour trente Bostonnais pour la nuit fut les avertir, aussitôt cinq Bostonnais de la garde avancée firent feu sur nos gens mais n'ont pas tiré davantage, le feu de nos soldats les incommodant trop, nous n'avons eu aucun blessé, nos gens sont revenus sans moutons, personne n'ayant voulu leur enseigner où ils étaient, ils ont amené au fort le fermier de M^r Hazen sa femme et leur fils.

Le domestique de M^r Hazen fait prisonnier le 18 passé était allé avec eux pour montrer les moutons, mais il leur échappa et est réfugié au camp des Bostonnais.

Nous nous sommes couchés à l'ordinaire et une demi heure après nous avons entendu une décharge d'environ 20 coups de fusil partant du bois audessus de notre fort avancé dont les balles passaient par dessus notre fort, nous prîmes les armes et nous rangeames le long des parapets comme de coutume, nos bombes et canons ne cessèrent de jouer pendant plus d'une heure, puis nous nous retirames d'une belle nuit tranquille.

Septembre, 23.

Ce matin à neuf heures notre fort avancé a envoyé plusieurs bombes et tiré plusieurs coups de canon sur l'ennemi, nos volontaires ont retourné abbatre la maison de Mad. Babuty et une autre proche de notre p^{er} fort, qui est la maison de M^r Christie.

A midi est arrivé un second déserteur qui dit que la maladie de dissenterie règne parmi eux: que leur nombre est de deux mille hommes y compris ceux qui sont au retranchement qui nous ferment le passage, qu'ils n'ont plus ni Canadiens ni Sauvages, que cependant il leur en vient quelques uns de temps à autre qui s'en retournent au bout de quatre ou cinq jours, et qu'aucun d'eux ne veulent prendre les armes; que toute l'artillerie consiste en un obusier un peu plus fort que le plus beau des nôtres, trois petits mortiers, de 6 canons, dont un de douze qu'ils se retranchent au coteau des pruches, qu'ils comptent amener leurs canons sur des traîneaux et nous donner l'attaque sous trois jours pour nous prendre d'assault; qu'ils croyent tous que nous n'avons que de simples retranchements et non deux forts; que plusieurs

soldats se proposaient de désertre comme nous l'a dit le premier déserteur; mais que M^r de Montgomery leur avait appris qu'on les pendait chez nous à mesure qu'il en paraissait. Il rapporte qu'ils ont perdu hier d'une de nos bombes qui a éclaté en l'air deux de leurs hommes. Adonaant avec un Canadien découvreur pour l'ennemi viennent de tirer deux coups de fusil sur notre garde avancée que l'on avait posé dans le bois pour couvrir ceux qui démanchaient les maisons. Depuis l'arrivée de ce déserteur on a envoyé plusieurs bombes sur l'ennemi. Nous apprenons par ce déserteur qu'ils n'ont que 30 bateaux. Toute l'après midi et une partie de la nuit notre fort avancé a fait grand feu sur l'ennemi tant de la bombe que du canon.

Notre bateau d'observation qui est maintenant ce grand bateau venu dernièrement à la dérive chargé d'une pièce de douze a fait une décharge sur le camp ennemi et en a reçu une décharge de leur mousqueterie sans recevoir aucune blessure.

Nous apprenons par le dernier déserteur qu'Adonaant qui a fait la guerre contre nous, a été arrêtée aujourd'hui par leurs gens et conduit prisonnier à leur barque.

Ce matin, à notre lever, nous avons observer que l'ennemi a fait jeter à bas cette nuit quelques pruches sèches qui nous assignaient l'endroit où ils dressent leurs batteries. Toute la journée on a tiré bombes et canons sur l'ennemi. La nuit a été tranquille et assez belle.

Septembre, 25.

Ce matin avant le jour Messieurs Monin, Hertel et Rouville ont été à la découverte et ont approché à la faveur de la brume à quinze ou vingt pas d'un factionnaire et seraient tombés au milieu du garde de trente hommes si ce factionnaire qui avait la toux ne les eut averti, ils ont entendu les Bostonnais parler, qui disaient il n'est pas encore temps de nous assembler, les travaillants ne sont pas encore arrivé; nos découvreurs disent qu'ils sont campés au dessus de la petite Rivière et qu'ils n'ont pas plus de trois quarts d'arpents de bois à couper devant leurs batteries pour arriver au désert.

A neuf heures, M. Mackay nous a emmené plusieurs volontaires avec quinze soldats pour nous poster en faction à l'entrée du bois pour faciliter en bateau le transport des débris des maisons qu'on avait jeté à bas et ce pour remplir une ligne de communication d'un fort à l'autre. Pendant cette manoeuvre on a découvert une cinquantaine de Bostonnais qui cherchaient à nous surprendre en nous cernant au dessus du bois. A notre retour au fort on a aperçu dans la traverse deux femmes en canot qui avaient peine à aborder; cinq hommes en un bateau ont été au devant d'elles, c'étaient les fermières de M^r Hazen qui se sauvaient de sa maison pillée par trente Bostonnais et trois Canadiens; ces femmes n'ont pu garantir du pillage que leur linge et hardes seulement, tous les meubles et animaux de M^r Hazen ont été enlevés. Notez, que le Sr Hazen est parti d'ici sans armes, avant hier au soir avec le Chevalier Lorimier par Montréal sur sa parole d'honneur et le cautionnement de tous ses biens pour se justifier auprès de Mr le Gouvernement, de s'être trouvé à l'affaire du 18, dans une des maisons près de laquelle s'est passé la fusillade avec nos gens.

A deux heures après midi, on a lancé à l'eau fort heureusement un Rogalet, portant 30 rames, muni d'un canon de 24 avec plusieurs cris de joie et au bruit de plusieurs coups de canon et bombes; une heure après l'ennemi campé dans le bois de St Jean paroissant deux à deux vinrent faire plusieurs fusillades sur les gens du rogalet avec des Bisayens, notre bateau d'observation avec son canon de douze s'étant retiré au large leur a tiré plusieurs coups après quoi l'ennemi du grand camp avec deux pièces de canon a tiré sur notre barque, d'un premier coup il a emporté un haut banc et a enlevé un éclat du mat, du second coup a frappé notre barque a brisé son entrave et d'un autre coup l'a percé à son vibord à quatre pieds en avant. Ce bâtiment s'est retiré aussitôt à terre; l'ennemi témoin de sa confusion a crié hurras cinq à six fois; depuis le jour finissant jusqu'à minuit, toujours dans la même direction, les bombes de l'ennemi nous ont occupé, nous faisant mettre souvent le ventre à terre, crainte d'en être blessés, car elles tombaient près de nous.

Dans la journée le canon de l'ennemi a fait un peu de fracas, un coup a percé la porte d'entrée au premier fort et a

égratigné la maison de Mr Christie, un second a donné dans une fenêtre et un troisième est venu mourir au pied d'un parapet de notre fort.

Septembre, 26.

Ce matin nous nous sommes aperçu de la désertion de six de nos volontaires de Machiche savoir : de Carte, Madore Desjardins, Adam Labranche; Joseph Hamelin, Joseph Chaîné et Cisile. Comme nous nous étions dispersés dans les deux forts par les éclats de bombes, quelques uns d'entre nous ayant couché au camp, nous avons, avant de nous rendre à nos postes, été visité les bombes éteintes dans la terre et les éclats dispersés des bombes.

A deux heures après midi, il nous est arrivé un troisième déserteur qui nous a assuré qu'il n'y avait dans leur camp que 600 hommes y compris deux compagnies de 70 hommes chacune arrivées d'York avant hier, ce qui leur avait fait crier hurras; au moment il nous assure qu'ils n'ont que deux mortiers à l'un desquels les bombes ne s'adonnent point, qu'ils remplissent leurs bombes à mesure qu'ils veulent nous les envoyer au nombre de douze et qu'ils n'ont encore que deux canons de montés dans l'ance, qu'ils sont dans l'eau jusqu'aux genoux et qu'ils n'ont que deux grandes Marquises pour les couvrir, n'ayant point de couvertes. Il rapporte qu'on nous a pris dans le chemin de St Jean deux Messieurs venant de Montréal, portant bourse: que leur général a reçu une lettre du Congrès, où on lui mande de se dépêcher s'il voit jour à faire quelque chose, on lui annonce l'arrivée de deux Battalions à Québec qui viennent à notre secours. Il dit de plus que la nuit qu'on envoya de notre fort quelques pots à feu dans le bois, l'alarme était si grande en leur camp que chacun quitta son poste, se retira dans le bois et qu'il ne resta personne à la garde de leur artillerie, pendant toute la nuit, pourquoi le Capitaine d'Artillerie fut mis à la garde du camp, on rappelle le Commandant du Camp, mais il n'a pas voulu quitter la partie, pourquoi on lui a envoyé ces deux compagnies de 70 hommes.

Tout le reste de la journée et la nuit ont été tranquilles à la pluie près qui nous a beaucoup incommodé. Les volontaires en partie ayant fait faction cette nuit.

Septembre, 27.

La pluie n'a cessé qu'à trois heures après midi. Notre fort a envoyé sur l'ennemi plusieurs bombes et boulets, on nous a répondu avec vivacité jusqu'à six heures, et un de nos soldats du 26^e a été renversé par un bois chassé par un boulet, qui l'a frappé avec contusion au bras. Ce boulet a percé de travers en travers le haut de notre premier fort, a porté une roche dans le lit d'un officier qui ne faisait que d'en sortir. Une bombe vient de tomber dans l'angle de notre fort avancé au pieds du Sr Boulanger et Salaberry qui s'en sont éloignés à chatton, mais cette bombe s'est éteinte dans la terre qui était mouvante et n'a fait de mal à personne. La nuit a été tranquille à la pluie près qui tombait à verse.

Septembre, 28.

Ce matin on a déterré une bombe au milieu de notre camp, approchant du calibre des nôtres. Sur les dix heures nous avons vu passer douze Bostonnais ou environ, le long du bois du côté du Sud, on a tiré dessus deux coups de canon chargés à mitraille, ils nous ont nargué par une fusillade dont les balles avaient peine à passer le milieu de la Rivière.

A midi, il nous est arrivé deux soldats déserteurs qui disent que Mr Montgomery leur général restait à la grosse pointe avec 500 hommes et deux pièces de canon, qu'il n'y avait au camp qui fait journellement feu sur nous que deux pièces de canon et deux mortiers, dont un ne ne pouvait servir, avec deux cents hommes, qu'à la communication fermée ils en avaient cinq cents, et mille hommes de répandus dans les côtés du Sud, qu'il n'y a que deux canons dans chacune de leur barques et sur chacune de leurs deux batteries flottantes, ils rapportent qu'un de leurs canoniers a eu les tripes au vent d'une de nos bombes, et un autre une jambe cassée d'un coup de canon, et un habitant tué sur la grève ce matin, d'un de nos canons.

Il dit de plus que ce matin Mr Montgomery a fait partir dix sept bateaux pour aller chercher des vivres à la pointe et un gros mortier à Carillon, que leur Général leur avait dit que Montréal était pris et que Mr Preston notre commandant lui avait fait offre de nos forts moyennant les honneurs de la guerre; et qu'il l'avait refusé; mais que cette nuit il

nous prendrait d'assault. Après deux heures la pluie a reprise le feu a recommencé de nouveau de part et d'autres, nous n'avons eu de feu que la peine de mettre souvent le ventre à terre ou plutôt dans la boue.

L'un de ces déserteur dit qu'un de leurs officiers étant venu à la découverte ces jours derniers du côté du sud de la Rivière, recommanda approchant vis à vis de nos forts, à ses gens de n'avoir point de peur; mais qu'ayant pilé sur une branche sèche, il avait eu lui même peur, et qu'à son exemple son détachement et lui prirent la fuite et fuient encore.

L'un de ces déserteurs dit encore que dans une affaire arrivée ces jours derniers à la longue pointe, le Colonel Allen a été fait prisonnier par Sieur Pitre Johnson mon pensionnaire et qu'on l'a mené à la frégate.

Septembre, 29.

A l'heure de la Diane nous avons reçu deux coups de canons de l'ennemi sans lui répondre; à dix heures six sauvages Iroquois venus du camp de communication ont ressous à travers le bois, à notre camp sans armes; trois d'entre eux saouls et les autres non; il nous ont dit qu'ils étaient chargés de la part des Bostonnais de dire aux Canadiens de notre parti de se retirer qu'ils avaient promis à leurs femmes affligées de leur faciliter le passage et leur en frayer le chemin, et une demi heure après l'ennemi de son camp nous a fait la canonade avec accompagnement de bombes notre fort avancé leur a répondu pendant une heure; ces sauvages nous ont confirmé la prise du Colonel Allen, ils disent de plus que de cette action il y a eu dix huit prisonniers Bostonnais et Canadiens, ils disent que deux Népissing porteurs de cette nouvelle ont été faits prisonniers par la garde avancée du camp de St Jean et conduits à leurs barques, Garnestagon, l'un des sauvages du Sault nous a dit qu'ils allaient voir Mr Montgomery pour savoir ce qu'ils devaient faire de mille piastres que les Bostonnais leur avaient envoyés, savoir si ce don était sans retour ou non, voulant rester neutres, et craignant qu'en gardant cet argent, si les Bostonnais prenaient le pays cet argent ne les mit en risque de perdre leur Seigneurie, dans cette crainte ils gardent cet argent sans y toucher pour leur rendre. Il vient de tomber quelques fleurs de neige.

D'aillebout, sauvage arrivant du camp ennemi vient de nous engager de le suivre et a fait beaucoup d'instances pour cela à Mr Belêtre, disant qu'on nous prendrait d'assault dans la nuit, M. Montgomery lui ayant dit de rester dans nos forts pour en être témoin lui-même. Ce sauvage n'a resté de temps que pour bien boire et bien manger, puis s'en est allé. L'ennemi nous a seulement borbardé pendant une heure et demie, sans dommage et nous lui avons répondu à chaque coup par cinq bombes à la fois envoyées de notre fort avancé.

Mr Ritcheson Cap^t du 26 m'a fait l'honneur de m'envoyer par son domestique une bouteille de vin, sachant que je vivais au pain et à l'eau. Il a gelé cette nuit qui a été très froide.

Septembre, 30.

Nous avons reçu deux coups de canon de l'ennemi à l'heure de la Dianne, à huit heures leur feu a commencé.

Walran un de nos charpentiers vient d'avoir le bras cassé d'un éclat de notre galère, chassé par le canon, on lui a coupé le bras un peu plus haut, un autre charpentier a le coude déchiré du même coup. Nos Canoniers assurent que notre Canon vient de tuer un canonier Bostonnais sur la batterie, l'ayant vu enlevé sur un boyard. Un boulet venant de l'ennemi a frappé le long d'une meurtrière dans une barre d'anspec nous en a envoyé les éclats dans les vitres de la maison et un autre boulet a percé et brisé la petite porte de notre fort avancé. Sur les 4 heures une décharge d'environ trente coups de fusils est venu du bois sur notre même fort on leur a répondu et du fusil et de quelques coups de canons chargés de mitrailles. Toute la journée et partie de la nuit il y a grand feu de part et d'autre du canon. Nos tentes qui étaient encore montées entre les deux forts ont été en partie déchirées des boulets mais il n'y avait personne dedans. La nuit a été belle.

Toute la journée l'ennemi nous a canoné, aux approches de la nuit deux sauvages ont ressous au milieu de notre camp, disant que sans le bruit du canon ils auraient passé nos forts sans s'en appercevoir et sans le vouloir, ils nous ont confirmé la bataille contre le Colonel Allen. Nous ne pourrions ici

faire trop *l'éloge des pauvres soldats compatissans à nos misères*, quoiqu'ils en eussent beaucoup plus que nous, travaillant tout le jour et montant la garde la nuit, au nombre de cent trente par chaque fois; *ces pauvres gens* retirés dans la boulangerie pour se chauffer quittent leurs places lorsqu'ils nous voyent approcher. *La nuit entière a été mouilleuse.

Octobre, 2.

On nous a retranché aujourd'hui la moitié de nos rations, en n'observant que nous n'avons eu du vin que les deux premiers jours, ayant manqué tout d'un coup, pendant quelques jours on nous en cédaît par grace à 40. La bouteille, mais à présent on n'en peut plus avoir. La faim ne nous fait pas encore souffrir, mais bien le sommeil que nous perdons par la dureté de notre couche, reposant sur le bois et n'ayant de matelats que nos couvertes seulement.

A la Dianne nous avons reçu deux coups de canon de l'ennemi, et de tems à autres il a fait la même manoeuvre, toute la journée le feu de notre fort n'a pas été si continuel. Sur les quatre heures l'ennemi a tiré du sud plusieurs coups de fusil sur notre barque à quoi la barque a répondu par quelques coups de canon.

Octobre, 3.

Après avoir essuyé une grosse pluie toute la nuit, le temps s'est éclairci au jour. L'ennemi nous a tiré deux coups de canon comme de coutume, mais sans réponse de notre part.

A dix heures un nommé Côté de Boucherville, Allemand de nation sortant de la barque pour quelques besoins, par ordre du Capitaine a été emporté d'un coup de canon qui lui a brisé la cuisse, on l'a porté à l'hôpital où il est mort une heure après, ayant témoigné désirer mourir catholique aux exhortations de Messieurs la Magdeleine et de Cuisy. Nous venons de voir des Canadiens en peloton le long de la maison de Mr Hazen, tous armés. Mr Marc Ingénieur qui ne s'effroie point du bruit du Canon ni du sifflement des boulets qui lui passent souvent près des oreilles, vient de visiter le toit sous lequel nous couchons, avec promesse de nous mettre un peu plus à l'abri des injures de l'air. A tout moment

nous voyons passer des Bostonnais le long du bois au sud de la Rivière sans tirer dessus, la barque cependant ainsi que notre fort avancé ont tiré chacun un coup de canon, mais il n'était plus tems, ils étaient hors de portée. Le soir approchant nous avons reçu cinq bombes de l'ennemi, on lui en a envoyé deux en réponse, la nuit belle a été plus tranquille que nous ne pensions ayant été menacé de l'assault, ce qui avait mis un peu d'alarme dans notre camp et nous avait fait faire bonne garde. Toute la nuit nous avons entendu le bruit de leurs bateaux, et nonobstant nos veilles il en a passé deux d'un camp à l'autre, sans qu'on s'en soit aperçu. C'est le St Dugand, Irlandais de nation, marchand de St Ours qui en était le guide, nos sentinelles ne s'en sont aucunement aperçus. Nous avons entendu dans l'après midi plusieurs coups de canon paraissant venir du côté de la ville ce qui nous a fait penser que c'était du secours pour nous, et en conséquence nous en avons ressenti beaucoup de joie.

Octobre, 4.

A quatre heures l'ennemi nous a envoyé trois bombes, notre fort y a répondu de quelques unes des siennes et du canon.

Depuis le matin nous les entendons bucher dans le camp d'en haut, nous pensons qu'ils établissent quelques nouvelles batteries.

A onze heures plusieurs Bostonnais ont paru du côté du Sud près la maison de Mr Hazen, notre Rogalet ou galère a approché d'eux leur a envoyé plusieurs coups de canon de vingt quatre accompagnés d'une fusillade qui a duré deux heures. Nos forts et la barque l'ont secondé de plusieurs coups de canons auxquels l'ennemi a répondu des siens, l'un desquels a déchiré un carreau de notre pavillon, un second coup a brisé une caisse de fusils et quelques fusils qui étaient dedans, dans la cour du premier fort ou maison de Mr Christie un coup de notre canon chargé à mitrailles a tué à notre vue un Bostonnais.

A quatre heures le canon de l'ennemi de la batterie d'en haut a frappé dans la hanche d'un de nos factionnaires du 7^e posté entre les deux portes de notre fort avancé, cette homme n'a eu que le temps de proférer un *God damn* contre le factionnaire qu'il n'avait point entendu crier *shot*, qui veut

dire gare le boulet et mourut à l'instant, ayant rendu ses boyaux et répandu tout son sang.

A cinq heures Mr Monin officier ayant aperçu huit vaches le long du bois qui nous fermait la communication demanda à Mr le commandant trente ou quarante hommes pour les aller prendre, personne n'ayant voulu être de la partie, il y fut seul, en amena six à la faveur des coups de fusil de l'ennemi qu'il évita en caracolant, il avait été aperçu par des Bostonnais qui étaient au sud, près la maison de Mr Hazen qui tirèrent un coup de canon, ce qui fit partir du camp ennemi aussitôt plusieurs arquebuses, mais dont il n'a reçu aucune blessure. Mr Moquin, volontaire de Montréal a été chercher et nous a amené les deux autres vaches, on a eu soin de les amarrer à des cordes, crainte de leur retour à l'ennemi et elles paissent sous nos yeux : pendant ce trouble les canons et la bombe n'ont cessé de tirer sur l'ennemi jusqu'à six heures. Nous venons d'entendre l'ennemi crier cinq à six fois *hourras*, sans en connaître la cause. La nuit belle a été tranquille.

Octobre 5.

A cinq heures du matin l'ennemi nous a tiré deux coups de canon. On vient de tuer trois vaches prises d'hier pour nous donner le prais. Nos canadiens s'étant plaints de ne pouvoir vivre avec la livre de pain à laquelle nous étions réduits depuis le 22 du mois dernier, Mr Preston, commandant, leur a fait donner ainsi qu'à tous nos volontaires la livre et demie, tandis que les pauvres soldats qui travaillent nuit et jour et nous exemptent de la garde n'en ont que neuf livres par 8 jours.

Depuis dix heures et toute la nuit belle l'ennemi ne nous a rien dit, cela n'a pas empêché que nous ne lui ayons envoyé plusieurs bombes. Sur la fin du jour deux vaches venant du camp d'en haut nous ont fait l'amitié de se rendre nos prisonnières et on les a mis au piquet comme les premières.

Quelques habitants volontaires ont demandé à Mr le commandant la liberté de désertir du camp, alléguant qu'ils avaient entendu dire qu'il donnerait cent louis de sçavoir les volontaires à Montréal. Mr le commandant leur a répondu que cela était faux, qu'au contraire il était flatté de leur compa-

gnie, qu'il serait affligé de les voir risquer à tomber entre les mains de l'ennemi qui leur ferait certainement un mauvais sort; que ce conseil partait de l'affection seule qu'il avait pour eux; mais qu'il n'avait aucun droit de les retenir de force; nonobstant ces favorables avis, trois habitants de l'isle Perrot, deux Leduc et un Chenier volontaires du parti de Mr Mackay sont partis la nuit sans bruit.

La nuit a été belle et tranquille.

Octobre, 6.

Ce matin on nous a donné un second prais des vaches nouvellement prises.

J'ai pris le thé ce matin chez Mr Williams, capitaine d'artillery avec ses deux lieutenants et enseigne, avec du lait des vaches prises avant hier. Ce monsieur m'a fait le plaisir de me prêter quelques livres pour adoucir l'ennui de mon exil.

A dix heures quelques Bostonnais curieux, se promenant le long du bois au sud de la rivière, ont engagé le capitaine de notre goélette de leur envoyer cinq coups de canon qui les ont fait retirer dans les bois. Mr Preston le commandant a eu l'attention de faire distribuer du tabac à nos fumeurs volontaires.

Notre goélette et notre fort avancé ont fait feu du canon toute la journée, l'ennemi a répondu à ce feu depuis quatre heures seulement jusqu'à six heures. Le sixième coup de canon ayant brisé le coin d'une embrasure, le boulet est venu mourir au pied de notre hangar aux poudres.

Toute la journée nous avons entendu le bruit des haches de l'ennemi dans le bois par le travers et vis à vis une courtine de notre fort avancé, il nous a tiré de cette partie plusieurs coups de fusils auxquels on n'a pas daigné répondre. Sur les dix heures nous avons compté exactement dix coups de canon semblant partir de la prairie même en deça et sur le chemin de St-Jean.

Depuis 7 heures jusqu'à dix heures l'ennemi nous a bombardé d'un seul mortier, à chacun de ses coups notre fort lui a envoyé cinq boulets et deux grosses bombes dans deux obusiers. Rien n'était plus beau que celui qui avait troublé l'ennemi pendant une nuit belle et éclairée de la lune.

A neuf heures l'ennemi nous a tiré trois coups de canon auxquels on n'a daigné répondre. Notre ingénieur a occupé tous les soldats la journée entière à faire des épaulements pour nous garantir du canon et pour ce faire à tout culbuter les terres de notre fort avancé. De temps à autre pendant tout le jour l'ennemi nous a canoné, et partie d'eux a travaillé à faire des retranchements du côté du sud vis à vis notre premier fort, ou maison de Mr Christie.

A quatre heures nos canoniers avec une vingtaine d'hommes de troupes et émigrants ont approché du retranchement, et pendant deux heures le canon de 24 monté sur le Rogalet, ainsi que notre mousqueterie ont fait un grand feu sur l'ennemi, la réponse a été égale; pendant deux heures nos forts ainsi que la barque y ont répondu de la bombe et du canon. Nous y avons eu trois blessés, le sergent des canoniers a eu les joues percées d'une balle sans fraction à la bouche; le docteur Miller a reçu une balle derrière le cou, blessure légère, et un soldat aussi blessé légèrement au bras. L'ennemi composé de plus de Canadiens que de Bostonnais nous a chanté pouille en passant à la faveur du calme et du serein le soleil se couchant, à quoi quelques femmes domestiques dans notre fort leur ont répondu en leur criant: *tia, tia, goretts*. Le calme a duré jusqu'à minuit où la pluie a reprise de nouveau.

Octobre, 8.

La pluie a continué jusqu'à deux heures, l'ennemi nous a tiré de temps à autre quelques coups de canon. Mr le commandant ayant appris que quelques Canadiens volontaires n'avaient qu'une chemise sur le dos bien sale et déchirée leur en a fait distribuer quinze de traite qui restaient au magasin.

Ce matin un peu avant le jour Messrs Mackay et Monin ont été avec une vingtaine de volontaires sur le camp de Mr Montgomery pour faire quelques prisonniers, en sont revenus à 11 heures, à l'entrée du bois Mr Monin a conduit l'avant garde et Mr Mackay l'arrière garde par deux sentiers différents. Un peu entrés dans le bois Mr Mackay a fait rencontre d'un de nos émigrants, âgé d'environ 18 ans qui désertait vers l'ennemi avec trois chemises sur le corps et deux dans ses poches. Il prit le parti de revenir avec ce déserteur après l'avoir joint, huit Bostonnais le ventre contre terre les

rencontrèrent au retour marchant à quelques pas d'eux. Le Sr Rainville les aperçut et en avertit Mr Mackay, aussitôt six d'entre eux relâchèrent et deux les mirent en joue. Mr Mackay leur cria de se rendre, mais ne paraissant point de cet avis, il ne donna point le temps à celui qui visait sur lui, le temps de tirer, il lâcha son coup de fusil et les deux hommes restant parurent tomber à terre, puis se relevant aussitôt, l'un d'eux qui paroissait n'être point blessé mit de rechef Mr Mackay en joue, le sieur Rainville brûla une amorce sur lui, et le sieur Corbin proche d'eux, lâcha vivement son coup de fusil sur le premier qui probablement avait déjà reçu le premier coup lui passa trois balles dans le corps, nos volontaires ayant tiré au même instant, le second reçut trois coups de fusil, l'un dans l'épaule qui le lui fracassa, un second dans l'oeil et l'autre dans la hanche on apporta le premier dans une couverture et il mourut en entrant dans notre premier fort. Mr Monin qui arriva à l'instant atteignit le second avec le dit Sr Corbin et l'ayant pris chacun par un bras le firent passer par dessus un arbre pour lui donner le temps de changer ses souliers qu'il avait en pantoufle et le conduisirent au premier fort, un de nos volontaires ayant ramassé son fusil croché d'une balle, le premier avait 7 ou 8 coups de fusil. On amena l'émigrant après l'avoir lié avec une mèche à canon dans la calle de la barque, nous apprenons par ce pauvre prisonnier blessé que nos six déserteurs du 27 du mois dernier sont prisonniers à leur barque :

Ce prisonnier nous assure qu'il n'y a que mille Bostonnais dans leurs différents camps y compris ceux qui sont répandus dans les Côtes du Sud qu'ils ont avec eux 200 Canadiens au retranchement près la maison de Mr Hazen. Ce même homme dit que les effets du Roy aux Trois-Rivières ont été enlevés par leurs gens. Il a entendu dire que Mr Prescott doit venir cette semaine à notre secours avec du renfort. Depuis ces prisonniers faits qui étaient suivis de 200 hommes qui venaient à la découverte. Le canon et les mortiers de l'ennemi n'ont cessé de faire feu, une bombe a éclaté à six verges de notre appenti et de celui de Mr de Belètre et s'est étouffée, une troisième dans la cour du premier fort près de la porte : on estime qu'elle pesait 150 lbs, une autre a tombé sur le parapet du même fort.

Un coup de canon a rasé le toit de la grange et de la maison de notre fort, a enlevé quelques bardeaux; a percé le mur de la chambre de Mr Williams, au second étage et le boulet est venu tomber dans le tambour sans faire mal à personne. Un autre coup a rasé les fesses d'un soldat à la porte de notre fort avancé. Il en est tombé par terre; Mr Robertson présent lui a incizelé le derrière à l'instant avec une lancette, ce qui l'a fait revenir aussitôt, sans apparence de plus grande blessure. Le coup de canon qui a passé en la chambre de Mr Williams est arrivé à 4 heures, environ une demi-heure après que j'en suis sorti ayant diné avec lui et ses Messieurs avec qui j'avais aussi pris le thé ce matin.

Sur le soir Mr Richerville accompagné du bonhomme Leduc de l'isle Perrot sont partis pour Montréal chargé d'une lettre de Mr le commandant, pour donner avis de notre position à Mr le général.

Octobre, 10.

L'ennemi nous a donné le bonjour comme de coutume par quelques coups de canon. A deux heures et demie a ressout une jeune femme d'environ 20 ans, au milieu du camp ayant un gros paquet sur le dos, disant qu'elle allait à Chambly, qu'elle avait payé un Bostonnais pour la guider dans le bois, jusqu'au dessous de nos forts, Mr de Longueuil a été au devant d'elle, l'a fait entrer dans la tente de Mr le commandant qui était à table avec plusieurs officiers et le soupçonnant de porter quelques lettres, l'a envoyé dans la tente du sergent Guay pour la faire fouiller par sa femme, mais ne lui ayant trouvé aucun écrit le sergent l'a conduit hors de nos forts et l'a mis dans la soute du camp de Mr Montgomery.

Cette femme rapporte qu'il est arrivé à Mr Montgomery 200 hommes de renfort, deux pièces de canon de douze, à l'arrivée desquels ils avaient crié 5 à 6 fois *hourras*.

A quatre heures l'ennemi nous a canoné et bombardé si vivement qu'on ne savait plus où se réfugier dans notre fort avancé pour éviter la bombe, il en a tombé 9 ou 10 dedans les environs l'une de 150 lbs pesant a tombé dans les fossés d'en haut, il a fait un puits de la largeur de dix pieds sur 5 à 6 de profondeur, nous a envoyé dans le fort plusieurs lopins de

terre, dont quelques-uns pesaient plus de 100 lbs avec un éclat de 12 à 15 livres.

Une autre a tombé sur le coin du pignon de la maison où était appuyé notre toit et celui de Mr Belêtre tandis que la mèche brûlait encore la bombe a roulé sur le toit de Mr Belêtre a tombé et éclaté à l'instant sans autre dommage faire que de couvrir nos deux toits d'éclats de bombe, de briques, de terre et de mortiers dont personne n'a été blessé, j'étais fort tranquille à genoux pendant ce tapage.

Une autre a tombé près des latrines, a chassé une roche dans l'entourage qui en a détaché une planche qui a porté dans le dos de deux officiers pour lors sur les dunettes qui furent si surpris, qu'ils partirent tous les deux la culotte à la main, ce qui donna sujet de rire aux factionnaires répandus dans la cour du fort. Une autre a tombé entre la grange et l'épaulement. Une autre a tombé sur le bout d'une pièce près la poudrière. Une autre entre les deux fours en dedans des parapets du fort. Une autre au pied d'un canon. Une autre près de la tente de Mr Mackay dont les éclats ont volé comme poussière dans notre fort.

Et un boulet en passant nous a rogné nos chevaux de frise; tous ces coups n'ont blessé personne malgré la confusion où tout le monde était, les uns allant, les autres revenant à tout instant d'un côté du fort à l'autre.

Mr Gordon capitaine des grenadiers Mackay et Monin ont été pour observer le camp ennemi, se sont trouvés par surprise près d'une garde de 12 hommes. Mr Monin a tiré son fusil à deux coups sur une sentinelle; l'a entendu *Lord, Lord*, un officier à l'instant a demandé que diable est cela, et à l'instant 12 hommes de garde ont décampé et nos Messieurs sont revenus avant le jour.

Dans le soupçon où l'on était qu'on devait nous livrer l'assaut nous avons resté près des parapets jusqu'à 10 heures, puis nous nous sommes retirés. La nuit claire et bien calme.

Mr le commandant a fait donner du tabac aux fumeurs et un misérable (coup) d'eau de vie à chaque homme, restant de quelques futailles.

Une bombe vient d'emporter une couverture au premier fort, ce qui a donné lieu d'ignorer pendant quelques moments si ce n'était pas un homme.

Dix-neuf bateaux de l'ennemi chargés de malades et de soldats dont le congé était expiré ont parti ce soir au nombre de 200 avec un colonel pour la Pointe.

Ce matin notre fort a envoyé quelques bombes à l'ennemi sans réponse de sa part. A onze heures l'ennemi a fait feu sur nous de deux canons braqués du côté sud, mais dont les coups portent dans le bois en passant plus de vingt pieds au-dessus de notre maison. Pendant plus d'une heure notre barque et nos deux forts l'ont riposté de leurs canons.

A deux heures Mr le commandant m'a envoyé par son domestique une bouteille de vin par présent, une demi-heure après il m'a envoyé un bouillon que j'ai partagé avec un de nos Messieurs malades, et un peu après Mr Gordon le jeune m'a apporté de la table du commandant une assiettée de *Ro...* de boeuf avec un morceau de pain, j'ai fait distribuer de ce boeuf ainsi que de la bouteille de vin aux Messieurs de notre toit et à un habitant malade qui couchait près de nous et j'en ai eu ma part. Sur les cinq heures l'ennemi a recommencé son feu, nous a envoyé un coup de canon et dix-neuf bombes, la troisième desquelles a tombé sur la grange au milieu de notre fort après avoir brisé le toit, le plancher du granier et celui de la cave, a défoncé un quart plein de grosse bière et une barrique où il y avait un restant de vin : en éclatant elle a brisé le restant des planches et a mis le feu à la grange, on l'a éteint promptement à la fureur des coups de canon : il faut observer que cette grange qui était l'azile des soldats dans le jour se trouve dans le moment vide de tout le monde par les conseils du Capt. Williams, toutes les autres bombes dans la même direction ont tombé dedans et près notre fort sans blesser personne. La nuit a été belle et tranquille.

Octobre, 12.

Nous avons reçu ce matin trois coups de canon de l'ennemi sans y répondre. Nos charpentiers ont passé la nuit entière à réparer le dommage fait à la grange par la bombe d'hier.

Le second prisonnier blessé le neuf de ce mois qui était frère de celui qui mourut en entrant dans le fort, vient de mourir et on l'a enterré près de son frère; ces deux hommes étaient des plus beaux hommes du camp de Mr Montgomery. Sur le soir notre fort a tiré dix coups de canon sur des habitans qui paraissaient le long de la maison de Mr Hazen. Toute la journée a été froide mais la nuit a été tranquille.

(La fin dans la prochaine livraison)

LE GRAND CONDE

Condé, le grand Condé, fut un des bons amis de la Nouvelle-France. Nous en avons la preuve par la lettre suivante du Père Paul Ragueneau, datée de Québec le 12 octobre 1661 : “ Celle qu’il a plû à Votre Altesse m’honorer, et la promesse qu’il vous a plû m’y faire de vous employer pour le bien de la Nouvelle-France auprès de Sa Majesté, lorsqu’il faudra nous procurer quelque puissant secours contre les Iroquois, ennemis de la foi, m’oblige d’avoir recours à elle maintenant qu’il est temps, et que si nous perdons l’occasion, ce pays est perdu. Le Roi et la Reine mère ont promis à M. Dubois d’Avaugour qui, cette année, nous est venu pour gouverneur, que l’an prochain il aurait un puissant secours de la part de leurs Majestés. Un régiment entretenu ici deux ou trois ans mettrait fin à toutes nos craintes; mais il n’en faut pas moins, je dis entretenu, car ce pays ne peut aucunement porter cette dépense, ni même la moindre partie. Maintenant que Dieu a donné la paix à la France, un des régiments entretenus ne coûterait pas plus à l’épargne du Roi ici en Canada qu’il coûterait en France; et il sauverait ce pays, qui mérite d’être conservé pour la gloire de Dieu et l’honneur de la France. Si l’on pouvait aller attaquer ces Iroquois, ennemis de la foi, par la Nouvelle-Hollande, ce serait la voie la plus courte, et le moyen le plus efficace. M. Dubois d’Avaugour en écrit à leurs Majestés. Votre Altesse d’un seul mot y peut beaucoup. C’est dont je la supplie. Il y va du salut des âmes et de quantité de nations très peuplées, dont ces malheureux ennemis de la foi empêchent la conversion. Procurant la gloire de Dieu, il procurera la vôtre.”

ORILLIA, ORILLA ET ORILLAT

Un chercheur demande si nous avons une "opinion" sur l'origine du nom Orillia que porte une municipalité ontarienne, dans le comté de Simcoe, à 86 milles de Toronto.

L'endroit fut d'abord un poste de traite. Des sauvages l'habitaient et il n'y eut que peu de "blancs" avant 1837. Par la suite, des colons d'origine européenne s'y établirent en plus grand nombre et finalement la localité fut "incorporée" en 1875.

Voici maintenant ce que mon correspondant me soumet au sujet du nom, d'après une note fournie par Alexander Fraser, archiviste d'Ontario :—

"The naming of Orillia has been the subject of much controversy. Some authorities claim it is an Indian word, but do not know its meaning. Others say the name was given by the army officers who farmed the first settlements in the adjoining townships, and that it is a corruption of "Orillon", a technical engineering term referring to a certain class of fortification, which the general outline of the place, viewed from the water, strongly resembles. Still others assert that it is derived from "Aureula" (a beautiful rose) and others have it that the name was given in honour of the wife of an officer of distinction connected with British Colonial affairs. Some also claim it is a Spanish word meaning "Bank of a river" or a "shore of a sea". On some old railway maps the name is spelled *Orilla*."

*

* *

Il nous est difficile d'intervenir dans le débat. Toutefois, quand ce ne serait qu'à titre d'homonymie, nous serait-il possible de rappeler que vécut à Montréal un négociant notoire, qui fit peut-être le commerce de fourrure, qui visita peut-être les régions du Haut-Canada et qui portait le curieux patronyme de Jean Orillat ? Ce colon, fils de Jean Orillat et de Marie Dupuys, était né à Barbesieu, diocèse de Saintes.

Il épousa à Montréal, le 21 septembre 1761, Amable Filiau, âgée de 30 ans (1) ; puis il convola en 1767 avec Thérèse-Amable Viger.

A ces mariages assistèrent des personnages qui indiquent que le marié fréquentait la meilleure société : Luc de Chapt, sieur de La Corne, Saint-Luc, chevalier de S.-Louis, Domonique De Bartzsch, William Ramsay et autres.

Jean Orillat s'éteignit hors de Montréal vers la fin du 18^e siècle, mais nous manquons d'informations sur ce point.

Quant à la deuxième femme, Thérèse Viger, elle fit dresser son testament le 22 avril 1802 par le notaire Cha-boillez, puis elle mourut, âgée de 76 ans, pensionnaire à l'Hôpital général des Soeurs grises, où elle fut inhumée le 19 juin 1803.

*
* *

La coïncidence entre Orilla et Orillat ne peut être que subjective. Fallait-il la signaler puisque nous ignorons si Orillat fit la traite dans le Haut-Canada ? D'autre part, il peut arriver que notre acticulet dirige l'attention des chercheurs sur Jean Orillat ; que quelques-uns d'entre eux nous fassent mieux connaître ses activités et alors, nous aurons contribué à remettre en lumière un personnage dont le nom est oublié.

E.-Z. Massicotte

QUESTION

Un acte des registres de Québec du 18 octobre 1640 mentionne Charles Hoüel "hivernant dans le fort de Kébec pour lors." Le 21 janvier 1641, un autre acte fait mention de Louis Houël. Ce Houël n'aurait-il pas donné son nom à la Rivière-Ouelle?

A. G. B.

(1) A ce mariage, l'officiant nomme l'époux Aurillac, mais il signe très bien et toujours Orillat.

LA FAMILLE NANTEL

Le premier ancêtre des Nantel de Saint-Jérôme venu au Canada, Jean Berloin dit le Nantais (d'où Nantel), était originaire de Poitiers en France, où il naquit, en 1668, de Jacques Berloin et de Jeanne Charron de Saint-Léger. Il émigra en Nouvelle-France, étant capitaine de milice, vers 1690. Il se fixa, peu après, dans l'île Jésus. Il se maria deux fois. D'abord, il épousa, en 1695, Marguerite Forget, veuve de Jacques Mullois, de Repentigny, qui lui donna cinq enfants. Puis, étant devenu veuf, il épousa, en secondes noces, en 1705, Marguerite Delpêche, de Saint-François-de-Sales, dont il eut également cinq enfants. L'un de ses petits-fils ou arrière-petits-fils, Jacques Nantel, né à Sainte-Rose en 1787, épousa à Saint-Eustache, en 1810, Marie Chartrand, qui fut mère d'une nombreuse famille. Lui-même, il mourut jeune, à 36 ans, en mai 1823, au Petit-Chicot, paroisse de Saint-Eustache, où il tenait une amberge, et il fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

L'un des fils de Jacques Nantel et de Marie Chartrand, Guillaume Nantel, né à Saint-Eustache le 8 mai 1816, vint s'établir à Saint-Jérôme, sur les bords de la Rivière du Nord, aux environs de 1837. Le 23 octobre 1838, en tout cas, étant de Saint-Jérôme et âgé de 22 ans, il épousait Adélaïde Desjardins, de Sainte-Thérèse, âgée elle aussi de 22 ans. Il exerça à Saint-Jérôme, pendant près de vingt ans, l'humble profession de tanneur de cuir. Modeste artisan, peu instruit — on ne pouvait guère s'instruire en ce temps-là — et peu fortuné, mais probe et honnête travailleur, craignant Dieu et observant ses lois, il gagna la confiance de ses concitoyens si bien que, en 1856, il fit partie du premier conseil municipal du village. L'année suivante, le 15 février 1857, il mourait assez soudainement, à 41 ans, laissant sa veuve à la tête d'une famille de neuf enfants, dont l'ainé avait 18 ans. Généreuse d'âme et forte de caractère, la veuve Nantel éleva ses enfants chrétiennement et virilement et elle parvint, par son labeur et son dévouement infatigables, à leur assurer à chacun une bonne éducation, à plusieurs de ses fils en particulier l'avantage d'une solide instruction classique, qu'ils reçurent au

collège voisin de Sainte-Thérèse. Guillaume Nantel, mort relativement jeune, compte pourtant parmi les pionniers les plus méritants de Saint-Jérôme. Sa courageuse femme, elle aussi, elle surtout, a bien mérité de sa paroisse comme de sa famille. Elle mourut à Saint-Jérôme, le 8 octobre 1893, à 77 ans.

Quatre des fils de Guillaume Nantel et d'Adélaïde Desjardins, Antonin, Pacifique, Guillaume-Alphonse et Wilfrid-Bruno, se sont distingués dans la vie publique et ont fait honneur à leur village natal aussi bien qu'à leur sang. Ils sont nés tous les quatre à Saint-Jérôme.

Antonin Nantel, l'aîné de la famille, devenu prêtre, chanoine et prélat, est l'un des éducateurs les mieux connus et les plus justement estimés de notre province. Il a donné toute sa vie, pas moins de soixante ans sur quatre-vingt-dix, à la noble tâche de l'enseignement et de la formation des jeunes gens. Entré au séminaire de Sainte-Thérèse à douze ans, en septembre 1851, du temps du fondateur, le curé Ducharme, il y a passé sa vie entière et y est mort, le 29 juillet 1929, dans sa 90ème année d'âge. Il fut ordonné prêtre le 5 octobre 1862, à 23 ans. Devenu supérieur de sa maison, en 1870, à 31 ans, il l'a été, en deux périodes, pendant un quart de siècle. Il remplit aussi les fonctions de préfet des études pendant de longues années. Plus spécialement, il s'occupait de littérature et d'histoire et il dirigeait l'Académie Saint-Charles qu'il avait lui-même établie en 1862. Il a toujours joui, dans son collège, d'une haute considération. En 1880, il fondait, pour sa maison, un bulletin mensuel, *Les Annales Térésiennes*. D'autre part, il s'intéressa avec une belle persévérance aux études linguistiques. Il fit, à ce sujet, vers 1906, un séjour de quelques années à Paris, pour mettre ses recherches au point. Son mérite comme éducateur fut reconnu au dehors. L'Université Laval lui décerna le titre de maître ès-arts dès 1880. Mgr Fabre le fit chanoine en 1894. Rome le créa prélat en 1923, à l'occasion de son 60ème anniversaire de sacerdoce. L'Université de Montréal lui conféra le doctorat ès-lettres en 1924.

Homme d'ordre et de vie régulière, profondément pieux, ami de l'étude et très curieux de savoir, Mgr Nantel était un travailleur inlassable, un très digne prêtre, un éducateur zélé,

un supérieur un brin méticuleux mais généreusement dévoué à sa charge. Doué de riches aptitudes pour les lettres, en dépit d'une culture collégiale à cette époque plutôt restreinte et insuffisante, grâce à son effort personnel, il en était arrivé à écrire avec aisance et dans un style d'une remarquable correction. Le recueil de *Pages Historiques et Littéraires* (1928), où son neveu, M. l'avocat Beaulieu, a compilé un choix de ses divers écrits, en témoigne abondamment. On lui doit, à lui-même, plusieurs ouvrages de pédagogie de solide tenue, par exemple: *Les fleurs de la poésie canadienne*, intéressante anthologie, et *La Méthode d'Olendorf*, pour l'étude de l'anglais, d'autres encore. Mais le livre auquel il tenait le plus, je pense, et qui lui avait coûté le plus de labeur, c'est *La parole humaine*, édité à Paris en 1908, curieuse étude sur l'origine des langues, qui a attiré, dans le temps, l'attention des savants. En deux mots, Mgr Nantel a hautement honoré sa famille et son collègue, et aussi sa paroisse natale de Saint-Jérôme, à laquelle il resta toujours très attaché.

Pacifique Nantel, né le 27 août 1850, de onze ans plus jeune qu'Antonin — quelques frères et soeurs avaient pris place entre les deux — fit ses études à Sainte-Thérèse et à l'École normale (Montréal). Devenu instituteur, il enseigna à Saint-Félix-de-Valois (Joliette) et à l'école Champlain (Montréal). Il fut nommé inspecteur d'écoles primaires, en 1882, pour le district de Terrebonne. Il épousait, en 1885, Marie-Onésime Maréchal, nièce des trois curés Maréchal et soeur du juge Théophile Maréchal, dont il eut sept enfants, entre autres: Adolphe Nantel, l'auteur de *A la hache*, lauréat du prix David, et l'avocat Maréchal Nantel, bibliothécaire du barreau de Montréal. Il est mort à Saint-Jérôme, le 27 septembre 1898, à 48 ans. Conscientieux et homme de labeur, il a bien servi, lui aussi, la cause de l'éducation de la jeunesse. Grand ami de la nature et fervent des "sports", il a souvent parcouru les lacs et les montagnes du nord, et il a laissé, comme pêcheur, une renommée quasi légendaire. Avec ses frères Alphonse et Bruno, il avait établi, à l'instigation du curé Labelle, une colonie au Nomingue, où leurs autres frères, Maximin et Jules, ont été des pionniers. Pacifique Nantel fut un jérômien très fidèle à son coin de pays.

Guillaume-Alphonse Nantel, né le 4 novembre 1852, suivit son cours classique à Sainte-Thérèse (1864-1872). Il étudia le droit à l'Université Laval de Montréal et fut admis au barreau en 1875. Il ouvrit un bureau légal à Saint-Jérôme même, où son frère Bruno devait s'associer avec lui cinq ou six ans plus tard. En plus, il s'occupait tout de suite de journalisme et de politique, en s'attachant au parti et à la fortune de Chapleau, alors dans toute sa force et sa gloire. Il s'intéressa en même temps, sous l'inspiration du curé Labelle, à l'oeuvre de la colonisation du nord. En 1880, Alphonse Nantel achetait, du notaire Hervieux, le journal *Le Nord*, de Saint-Jérôme, qu'il dirigea et rédigea plusieurs années, en y traitant surtout de politique et de colonisation. Élu député de Terrebonne au fédéral (à 30 ans) en juin 1882, à la place de Rodrigue Masson nommé au sénat, il démissionna en août, en faveur de Chapleau, qui passait de Québec à Ottawa, et se fit élire député provincial pour le même comté, qu'il devait représenter à Québec jusqu'en 1900. En 1882, également, Nantel fondait à Montréal, avec Blumhart, le journal *La Presse*. Peu après, en 1885, il épousait Emma Tassé, de Saint-Laurent. Trois enfants sont nés de ce mariage: Tassé Nantel, mort jeune, et deux filles, Fleur-Angé qui a épousé Paul Vattel, de Paris, et Antonis, la femme de l'honorable Athanase David. Ministre de la couronne à Québec de 1891 à 1896, dans les cabinets successifs de Boucherville, Taillon et Flynn, Nantel a tenu un rôle important dans l'administration de la province. À la chute de son parti en 1897, il continua de représenter Terrebonne jusqu'en 1900, alors qu'il fut défait par Jean Prévost. Entre temps, il fut rédacteur à *La Minerve*. Le travail, comme on voit, ne lui coûtait pas! Au printemps de 1895, il avait fait, avec Mme Nantel, un voyage en Europe, pour se reposer un peu de ses incessantes activités et enrichir encore ses connaissances. Il était, à ce moment, ministre dans le cabinet Taillon, et je me souviens qu'à Rome, où j'eus l'honneur de lui servir de *cicerone*, les portes des princes de l'Église s'ouvraient facilement devant M. le ministre. Il fut aussi reçu en audience par Léon XIII. Après 1900, bien que n'étant plus ministre, ni même député, le lutteur qui était en lui ne désarma pas. Pendant quelque temps,

il dirigea *Le Monde Illustré*, et, en 1907, il acceptait le poste de rédacteur politique à *La Presse*. Il mourut à Montréal, le 3 juin 1909, à 56 ans.

Outre ses nombreux articles sur la politique, l'économie sociale et la colonisation, M. Nantel a publié, en brochures, de substantielles études, telles: *La Colonisation au Nord*, *Notre Nord-Ouest Provincial*, *Les Etudes Classiques*. Son livre *La Métropole de demain* (l'avenir de Montréal), édité après sa mort, en 1910, par les soins de son neveu, M. l'avocat Beaulieu, est fort remarquable.

Homme d'un beau talent, solidement instruit, studieux et travailleur, énergique et tenace dans ses idées, politicien habile et entendu, orateur plutôt froid, mais convaincu et convaincant, journaliste à la plume alerte et parfois mordante, en tout honnête, loyal et digne, l'honorable Alphonse Nantel a été, sans conteste, l'un des hommes publics marquants de son époque. Comme son frère Mgr Nantel, sur un autre théâtre, il a sûrement fait honneur à sa petite patrie aussi bien qu'à la patrie tout court.

L'honorable Wilfrid-Bruno Nantel est encore, au moment où j'écris ces lignes, plein de vie et dispos. C'est maintenant l'un des anciens de Saint-Jérôme et il porte allègrement ses soixante-dix-huit ans. Cela même m'oblige à quelque réserve, puisque, d'après les livres saints, il convient de ne louer les vivants qu'avec modération. Il est né le 8 novembre 1855 et, comme ses frères, il a fait ses études à Sainte-Thérèse (1869-1877). Il suivit son droit à l'Université Laval de Montréal et fut admis au barreau en 1880. Il vint tout de suite pratiquer sa profession, avec son frère Alphonse, à Saint-Jérôme. Le 26 mai, 1885, il épousait Georgianna Gauthier, fille de William Gauthier, l'un des premiers marchands de Saint-Jérôme. Plusieurs enfants sont nés de son mariage, entre autres: Bruno, avocat à Montréal, Léopold, avocat à Saint-Jérôme et ancien maire, et Conrad, chirurgien-dentiste à Montebello. Comme son aîné, tout en plaçant au palais, il "fit de la politique". Plus que lui, il s'occupa des choses municipales. Il fut maire de sa ville de 1903 à 1909. Il avait été avocat de la couronne pour le district avant 1897. De 1895 à 1900, il fut commissaire d'écoles. Candidat à la dépu-

tation pour la Chambre fédérale en 1904, il échoua. Mais il fut élu en 1908, et réélu en 1911. De 1911 à 1914, il fit partie du cabinet Borden en qualité de ministre du Revenu. Enfin il a été membre de la Commission fédérale des Chemins de fer de 1914 à 1924.

Deux autres fils de Guillaume Nantel, Maximin et Jules, cultivateurs, aujourd'hui décédés, ont été des colons du Nomingue. Les six frères avaient trois soeurs: Céline, née en 1840, morte en 1926, à 86 ans, femme de David Rochon, cultivateur, mère de six enfants, dont l'avocat Gédéon Rochon, maintenant décédé, qui fut député de Terrebonne au fédéral de 1915 à 1917; Philomène, née en 1842, morte en 1918, à 76 ans, femme de Elie Latour, cultivateur, mère de neuf enfants; Valérie, née en 1848, qui vit encore, à 86 ans, femme de Louis Beaulieu, ancien hôtelier de Saint-Jérôme et de Sainte-Agathe, mère de huit enfants, dont l'avocat Joseph-Alphonse Beaulieu, de Montréal, ancien candidat à la députation dans le comté de Terrebonne.

Madame Beaulieu et l'honorable Bruno Nantel sont, à leur génération, les seuls survivants de la belle et distinguée famille des Nantel de Saint-Jérôme.

L'ABBÉ ELIE-J. AUCLAIR (1)

LES DISPARUS

Guilmet, L'abbé Edouard — Né à Beauport le 17 août 1830, de Simon Guilmet et de Catherine Lefebvre. Ordonné prêtre à Québec le 20 septembre 1856, il fut vicaire à Québec, puis missionnaire à Percé et curé de Sainte-Luce de Rimouski de 1869 à 1876. Il fut ensuite chargé de la rédaction du *Foyer Domestique*. Après la disparition de cette revue, M. Guilmet se retira à l'évêché de Rimouski, où il s'occupa des archives, puis aux Trois-Pistoles. Décédé à L'Islet le 15 janvier 1885. A consulter sur l'abbé Guilmet l'*Electeur*, de Québec, du 26 février 1885.

(1) Ces lignes sont extraites de l'*Histoire de Saint-Jérôme* de M. l'abbé Elie-J. Auclair, de la Société Royale du Canada. Ce livre, actuellement sous presse, est attendu avec impatience par la population de Saint-Jérôme et tous ceux qui s'occupent d'histoire.

LE FRÈRE JÉSUITE GILBERT DU THET

En 1611, les Pères Jésuites Pierre Biard et Ennemond Massé arrivaient en Acadie. Ils s'établirent à Port-Royal et commencèrent leur apostolat auprès des Sauvages.

Au mois de mai 1613, le Père Quentin et le Frère coadjuteur Gilbert Du Thet venaient prêter main forte aux Pères Biard et Massé. Deux ans de séjour à Port-Royal avaient démontré aux Pères Jésuites l'impossibilité de fixer le centre de leur mission en cet endroit à cause, probablement, de la difficulté d'y attirer les Sauvages. Avec la permission du roi de France, ils transportèrent le siège de leur mission sur un autre point de la même côte, qu'ils nommèrent Saint-Sauveur.

Les trois Pères Jésuites et le Frère Du Thet étaient à peine établis à Saint-Sauveur que les Anglais, sous le commandement de Samuel Argall, arrivèrent à l'improviste. Le navire de la petite colonie, le *Jonas*, se trouvait dans le port. Ils l'attaquèrent et n'eurent pas de difficultés à s'en emparer puisque les Français ne s'attendaient pas à être attaqués. Il n'y avait pas même de canonnier à bord. "La première escopeterie, dit le Père Biard, fut terrible du côté de l'Anglais: tout le navire était en feu et en fumée. De notre part on répondait froidement et l'artillerie était du tout muette. Le capitaine Flory criait bien: "lâche le canon, lâche", mais le canonnier n'y était pas. Or Gilbert Du Thet qui de sa vie n'avait été peureux ni couart, oyant ce cri et ne voyant personne qui obéit, prit la mèche et nous fit parler aussi haut que l'ennemi. Le mal fut qu'il ne mira pas, que s'il l'eut fait, peut-être y eut-il eu quelque chose de pis que le bruit."

Le pauvre Frère Du Thet reçut peu après un coup de mousquet dans le corps dont il mourut le lendemain (1).

Le Frère Du Thet, au dire du Père Biard, mourut avec confiance, résignation et dévotion. Au départ de Honfleur, en présence de tout l'équipage, il avait demandé à Dieu de mourir en travaillant à la conquête des âmes et au salut des Sauvages. L'humble Frère fut donc le premier religieux et peut-être le premier Français à donner sa vie sur le sol canadien pour la foi et la France.

(1) *Relation du Père Biard, 1616.*

LISTE DES OFFICIERS DES TROUPES DE CANADA
POUR ESTRE AVANCEZ AU MOIS DE
MAY 1706

Lieutenant de Roy de Cayenne :

Le Sr de Muy.

Major de Montréal :

Le Sr Baron de Longueil.

Major des Troupes :

Le Sr Dumesnil Noré.

Capitaines :

Le Sr de la Corne.

Le Sr de Repentigny fils.

Le Sr de Montigny, pour la première comp^{ie}. vacante.

Lieutenans :

Le Sr de Rouville.

Le Sr de Puigibault.

Le Sr de Budemont.

Le Sr Raudot.

Enseignes :

Le Sr de la Vallière.

Le Sr de Boishébert.

Le Sr de St-Martin.

Le Sr de Verchères.

Le Sr de Lintot.

Le Sr Dussy.

ACADIE

Gouverneur :

Le Sr de Subercase.

Capitaine :

Le Sr de St-Vincent.

PLAISANCE

Gouverneur :

Le Sr de Costebelle.

Lieutenant de Roy :

Le Sr de St-Ovide.

Enseigne :

Le Sr Rousseau de Souvigny.

Fait &c (1).

(1) Archives du Canada.

LETTRE DU MINISTRE A M. RAUDOT

A Versailles, le 9 juin 1706.

J'ay receu les lettres que vous m'avez escrites les 18, 19, 21, 22 et 29 octobre de lannée dernière.

J'ay esté très aise d'apprendre que vous ayiez eu une heureuse traversée, et que vous soyiez arrivez l'un et l'autre en bonne santé, je suis persuadé que vous aurez trouvé M. de Vaudreuil dans la disposition de bien vivre avec vous et je ne doute pas que vous ne fassiez de vostre costé tout ce qui pourra dépendre de vous pour conserver avec luy une parfaite intelligence.

Sa Ma^{té} a esté aussy bien aise d'apprendre le bien que vous lui avez dit de M. le comte d'Arquian et Elle la fait cap^{ne} de Vau.

Je ne puis trop vous recommander d'avoir attention que les fonds que Sa Ma^{té} fait pour la colonie de Canada soient utillement employez et suivant leur destination; vous trouverez cy joint les estats de ceux que Sa Ma^{té} a faits pour le service de cette année.

Le d. Sr de Vaudreuil me fait espérer qu'il fera vivre les troupes avec la discipline ordonnée par Sa Ma^{té} et qu'il empeschera les abus dont on s'est plaint par le passé, Sa Ma^{té} désire que vous y teniez exactement la main, de vostre costé, et surtout que vous empeschiez que les officiers ne s'approprient la solde des soldats qui travaillent, les petits profits que les soldats peuvent faire en travaillant leur appartenant et non à leurs cap^{nes}. Vous aurez soin dans tous les marchez qui se feront de procurer l'avantage de Sa Ma^{té} autant que vous le pourrez et que les travaux que Sa Ma^{té} fait faire soient faits avec toute l'économie et la solidité possible.

Vous ne pouvez avoir trop d'attention à ce que la justice soit bien administrée, à contenir les juges dans leur devoir et à supprimer les despenses inutiles il est très à propos que vous excitiez les juges à ne pas souffrir qu'on entreprenne des procès de peu d'importance ils doivent accommoder ceux de cette nature et vous les y porterez comme vous l'observez fort bien par la conduite que vous tiendrez dans celles qui viendront devant vous.

Il est bon que vous vous appliquiez de connoître la capacité et le caractère des juges et que vous m'en envoyiez une liste apostillée afin que j'en puisse rendre compte au Roy.

Je vous explique dans la lettre commune que Sa Ma^{té} a accordé la place de lieutenant général de Montréal au Sr d'Eschambault et celle de procureur du Roy au Sr Raimbault, rendez-moy compte de leur conduite aussy bien que de celle des autres juges. L'introduction des monnoyes de cartes est certainem' d'un très mauvais usage et tout le monde a eu tort d'en fournir particulièrement puisque c'estoit pour des despenses qui n'estoient point indispensables. L'intention de Sa Ma^{té} est que tous les mesnagemens qui seront faits sur les fonds et le profit que les marchandises pourront produire soient employez à les retirer à commencer par les plus anciens. C'est sur quoy vous devez vous régler et il est bien important qu'à l'advenir vous vous dispensiez d'en faire, c'est ce que je vous recommande encore et à quoy je vous prie de vous conformer.

Vous devez avoir cette année un gros revenant bon sur le sel que Sa Ma^{té} vous envoie et je compte que ce qu'il en proviendra vous donnera les moyens de retirer une bonne partie de ces cartes. M. Bégon vous envoie toutes les munitions et marchandises que vous avez demandé. Si elles sont vendues avec autant de soin qu'il y a lieu de l'espérer, je compte encore qu'on en tirera une somme considérable qui pourra estre employée pour la meilleure partie à retirer ces cartes.

Je n'ay rien à répondre sur ce que vous m'crivez au sujet de la livraison des castors de l'année dernière. Le traité fait avec le Sr Aubert dont je vous ay escrit dans la lettre commune finit totalement à cette affaire, ainsy je ne vous en diray pas davantage sur cela.

Je me remets aussy à ce que cette lettre commune contient sur les deux directeurs qui ont esté établis pour la conduite des affaires de la Compagnie et qui doivent estre choisis dans une assemblée libre sans que l'autorité y entre, cependant on a bien fait de révoquer tous les autres et il est important d'établir cette affaire de sorte que la régie s'en fasse avec le moins de frais qu'il se pourra.

J'ay veu le compte que les directeurs de la comp^{ie} ont fait de ce qu'ils doivent au Roy pour les prests qui leur ont esté faits par M. de Champigny et de Beauharnois si ces directeurs avoient employé les retours qu'ils ont eu des postes où ils ont envoyé les marchandises que ces Mrs leur ont fait fournir ils ne doivent rien à présent mais ils ont trouvé le moyen de tout consommer et ils ont abusé de la bonté qu'on a eu pour eux. Il est nécessaire que vous les pressiez de rembourser Sa Ma^{te} tenez-y la main et rendez-moy compte de ce que vous ferez.

Rien ne saute plus aux yeux que la mauvaise régie qu'il y a eu dans cette affaire presque tout s'est fait par des intérêts particuliers et il a semblé avoir la suite de cette affaire que l'intention des directeurs a esté seulement de se défaire à profit de leurs marchandises ou d'employer leurs parens je ne doute pas que vous n'ayiez travaillé pendant l'hiver dernier à examiner les comptes des commis particuliers qui ont esté employez dans les postes avancez pour en faire dresser ensuite un général de toute l'affaire pour en connoistre véritablement l'estat, j'escris au Sr Riverin de vous envoyer de son costé ceux de la régie de Paris que les directeurs de Canada n'ont jamais ignoré mais ils n'ont jamais voulu regarder comme sérieux parce que l'interest de plusieurs ne s'y trouvoit pas.

Il me paroist que vous vous laissiez desjà prévenir par les intrigues du Canada, et je ne comprends pas d'où vient que vous ne vous estes pas servy de l'ordre de renvoyer le Sr de Lino en France vous dites qu'il n'a pas fait plus de mal que les autres, et je vous ay expliqué qu'il m'avoit trompé moy mesme lorsque je me suis abandonné de confiance à luy en fabriquant tdes estats par lesquels les affaires de la Compagnie paroissoient dans une scituation très avantageuse pend^t quelles estoient dans un estat pitoyable. Il a ensuite abusé de la confiance de la colonie aussy bien que de la mienne en faisant un achapt à Hambourg de marchandises de mauvaise qualité dont vous avez entendu parler, et lorsqu'il a esté de retour il a donné à la Compagnie avec la mesme fausseté l'opinion qu'il m'avoit donné de la bonté de cette affaire il a fait employer des gens à luy et vendu à la Compa-

gnie des marchandises à des prix exorbitans, ainsy je le trouve très distingué dans la mauvaïse conduite des directeurs et je vous adresse un nouvel ordre pour l'interdire et luy faire son procès Sa Ma^{té} luy osterà aussy sa charge de con^{er} du con^{el} supérieur.

Il est bien fâcheux que la colonie de Canada après avoir tant cousté à Sa Ma^{té} luy soit d'une aussy petite utilité, cela vient du libertinage des habitans et du peu d'attention qu'on a eu à les appliquer à d'autres choses qu'à la chasse. Ils voyent par eux mesmes le peu que cela leur produit et il faut espérer qu'ils seront engagez par leur interest particulier à s'adonner à d'autres commerces comme la culture de leurs terres qui peuvent produire abondance de grains et de légumes de toutes sortes du chanvre, du lin et d'autres denrées avec lesquels ils pourroient faire un gros commerce. Ils peuvent aussy construire des V^{aux} à bon marché et faire des établissemens de pesche, ce n'est pas là l'affaire d'un jour mais quand les habitans de Canada ne seront de long temps assurez d'un gros débit de pelleteries il faudra bien qu'ils s'y adonnent, ils ont cependant besoin d'y estre excitez, et c'est d'un intendant habile et bien intentionné que cela doit venir.

Je suis bien aise d'apprendre que la pesche des marsoïns et des loups marins s'establisse, elle peut estre d'une grande estendue et donner de l'occupation à beaucoup de monde. Sa Ma^{té} trouve bon que lorsqu'il y aura de la place sur ses V^{aux} on permette à ceux qui ont fait cette pesche d'y charger de leur huisle aussy bien que des peaux de ces animaux mais s'ils pouvoient faire construire un petit bastiment de 150 à 200 ton^{aux} ils pourroient luy faire faire deux voïages dans le cours de l'année et trouver ainsy le débit du produit de leur pesche.

Le prix de 60 l. la barrique qu'ils demandent de cette huisle prise en Canada est excessif d'autant plus qu'elle ne vaut pas davantage en France cependant pour en faire un essay faites en achepter quelques barriques et envoyez les à Rochefort où je donneray ordre qu'on en fasse l'épreuve pour voir si elle nous conviendra.

Je suis très aise d'apprendre que la culture du chanvre ayt réussy, il est bien à désirer que cela engage ceux qui ont

des terres propres à cette culture à l'augmenter le plus qu'il se pourra, excitez les y autant que vous le pourrez.

Puisque la nécessité a fait trouver le moyen à ces habitans de faire de la toile, il faut espérer que la mesme raison les obligera à chercher leurs autres besoins, cependant en général il ne convient point trop que les manufactures s'établissent en ce pays, parce que cela ne se pourroit faire qu'au détriment de celles de France, mais il faut faire en sorte que les denrées que le Canada produit passent en France pour y estre manufacturées, ce doit estre là la veue générale, cependant on ne doit pas empescher absolument qu'il ne s'en établisse en Canada surtout pour les pauvres gens.

Il est bien à désirer aussy qu'on y fasse du bray et du goldron, s'il y en a de fait envoyez en quelques barils par les premiers Vaux pour en connoistre la qualité, mais il faut que vous vous appliquiez l'un et l'autre à chercher les moyens d'en procurer le bon marché sans quoy il ne sera pas possible d'en établir le commerce en France non plus que des autres denrées.

J'escris à M. Bégon de faire en sorte de vous envoyer quelques ouvriers qui scache faire du bray et du goldron pour l'apprendre aux gens du pays; il vous fera scavoir ce qu'il aura pu faire à cet esgard.

Ce que vous proposez d'envoyer des ouvriers à Quebec pour faire construire des Vaux a toujours esté la première veue de tous ceux qui ont esté en ce pays, mais elle n'a jamais esté mise en pratique par les difficultez qui se sont rencontrées dans l'exécution dont la principale a esté la cherté de toutes choses cependant cette veue est bonne et il la faut suivre avec soin mais vous devez avoir en veue qu'elle ne réussira jamais que les marchandises qui entre dans la construction des Vaux aussy bien que les ouvriers ne soient à bon marché en Canada ainsy je ne vous envoie pas le M^e constructeur que vous demandez que je ne voye plus claire dans le succès de ce projet, prenez la peine d'en conférer avec les marchands capables de faire réussir une pareille entreprise, assurez vous d'eux pour la despense qu'yl y aura à faire dans cette construction moyennant quoy vous ne manquerez pas de M^e constructeur et je pourray vous en envoyer un ou deux mesme s'yl le faut, l'année prochaine.

Ces bastimens seroient d'autant plus nécessaires qu'ils pourroient apporter en France le goldron, le bray, le chanvre et les bois de construction que ce pays peut produire, ny ayant guère d'apparence qu'on envoie des Vaux exprès sur tout pour les bois de construction qui reviendroient à des prix immenses, ces Vaux chargeroient en France les marchandises nécessaires pour le Canada et y hyverneroient ensuite vous observez fort bien que la pauvreté de Canada vient du manque de Vaux cet inconvénient cesseroit si les habitans en avoient, ou que les denrées fussent à assez bon marché pour que les Vaux de France les pussent aller charger, il n'y a pas d'apparence que Sa Ma^{té} fasse la despense que vous proposez d'envoyer tous les ans quatre flustes en Canada dans l'incertitude de ce quelles pourroient en apporter et dans des apparences presque certaines d'une perte visible s'ils trouvoient le moyen de rendre cette navigation avantageuse à Sa Ma^{té} ce qu'ils proposent pourroit estre entrepris dans un temps de paix, mais il n'est pas praticable d'envoyer dans un tems comme celui cy des flustes sans force en Canada et sans escorte.

La proposition d'envoyer à Quebec la fluste qui va tous les ans à Plaisance n'est guère plus praticable on y va presque aussy aisément de la Rochelle et lorsque ces flustes ne chargent pas du poisson à Plaisance, on les envoie prendre des masts à Lacadie, ce qui est bien plus seur et plus facile que de les envoyer à Quebec, cependant ne laissez pas de m'envoyer par le retour des Vaux un mémoire particulier bien raisonné des moyens d'establiir une plus grande navigation de France en Canada sans quelle soit trop à charge à Sa Ma^{té}.

A l'esgard des masts la nature de ceux de Canada a esté trouvée bonne en France, mais il est certain que la qualité en est souvent altérée par l'ancienneté de la coupe et par la difficulté de les transporter à temps cependant Sa Ma^{té} prendra la résolution d'en faire venir à l'avenir et pour empescher qu'ils ne se gastent en attendant l'arrivée des bastimens il faudroit que ceux dans les terres desquels on les prend fissent faire des retenues d'eau où on pust les conserver, en attendant voyez avec eux ce qui peut se faire sur cela c'est un proffit certain qui leur reviendra d'une chose qui ne leur vaut rien mais ils ne devoient pas s'attendre que Sa Ma^{té} en pren-

ne quand ils ne pourront les fournir que de mauvaise qualité.

Taschez d'en envoyer quelques-uns par les flustes qui vont cette année en Canada et taschez de les charger entièrement de cela ou d'autres bois, comme Sa Ma^{te} vous l'explique dans la lettre commune. Les Srs de la Grange et St-Afford qui commandent ces bastimens ne feront pas difficulté d'exécuter les ordres que vous leur donnerez sur cela.

Je suis bien aise d'apprendre les mesures que les habitans prennent pour eslever des moutons, ce qui peut bien et surtout dans les pays hauts, où les hyvers sont moins rudes qu'à Québec, on peut mesme en eslever beaucoup sans estre obligé d'abandonner l'entretien des vasches comme il paroist parce que vous m'escrivez qu'ils se proposent de faire.

J'ay esté bien aise d'apprendre que les contestations du Sr de Lamotte avec les directeurs se soient trouvées finies à vostre arrivée à Québec et que vous luy ayiez fait rendre les pelleteries qu'on luy avoit saisies mal à propos.

A l'esgard des commis qui ont esté surpris en prévarication, vous n'avez pas besoin de partie pour leur faire faire leur procès et vous pourriez créer en un besoin un procureur du Roy de la commission qui en servira contre ces prévaricateurs et particulièrement contre les No^{ez}. Rolant et Arnault qu'yl est nécessaire de faire revenir des Outaouacs aussy bien que le no^é. Boudor mais en cette occasion vous pourriez faire agir le Sr Dautueil, procureur g^{nal}, de ces sortes d'affaires en sera plus cdpable qu'un autre.

Je suis de vostre avis sur la haute justice que les Pères Jésuites prétendent dans la concession qui lui a esté faite, et la proposition que vous faites de les réduire à cet esgard sur le pied du Séminaire de St-Sulpice pour l'isle de Montréal est bonne et vous n'avez qu'à la suivre.

J'approuve aussy les mesures que vous prenez pour rendre seures les prisons de Québec et y ménager une chambre pour les prisonniers malades. Vous trouverez cy joint un mémoire des arrests qu'on fait sceller en France dans les justices supérieures sur lequel le Sr Dupont con^{er} garde scel pourra se régler.

Sa Ma^{te} trouve bon que vous accordiez au Sr de Breslay la protection dont il aura besoin pour l'exécution de son projet informez moy du succès qu'il aura.

Le Sr Rey Gaillard doit passer cette année à Québec il est nécessaire qu'il ayt une clef du magasin à poudre estant juste qu'il ayt inspection sur ce qui regarde l'artillerie mais si on ne peut luy donner de logement sans que cela soit à charge au Roy il ne faut rien changer à son estat à son esgard.

Sa Ma^{té} a approuvé que vous ayiez restably le Sr Soulard dans la qualité d'armurier puisque par les témoignages qui vous en ont esté rendus il vous a paru qu'il méritoit cette grâce.

Sa Ma^{té} a approuvé que vous ayiez estably le Sr Desnoyers dans l'employ de garde magasin de Québec à la place du Sr Chéron, qui a demandé à le quitter; vous trouverez cy joint un ordre du Roy pour luy donner pouvoir d'en faire les fonctions.

L'esclaircissement que vous me donnez sur le commerce dont on a accusé les Pères Jésuites suffit mais ne laissez pas de leur en parler en particulier et de leur expliquer qu'ils doivent bien prendre garde aux gens dont ils se servent et qu'il est nécessaire qu'ils esvitent de donner mesme aucun soupçon sur cela.

Si la famille de la veuve du feu Sr Peuvret consent que l'ordre qui luy avoit esté remis de l'enfermer dans un couvent ne soit pas exécuté Sa Ma^{té} veut bien y consentir, mais il faut qu'à l'avenir vous commanciez par exécuter les ordres que le Roy vous donne sauf à représenter ensuite les inconveniens cette innexécution aux ordres de Sa Ma^{té} ne convenant pas.

La proposition du Sr Pacault que vous me renvoyez est si désavantageuse pour Sa Ma^{té} que s'il n'en veut rien diminuer il n'est pas nécessaire d'en parler davantage il est mesme ridicule que cet homme prétende d'estre payé des masts qu'il offre aux prix que le Roy les paye en France en luy fournissant une fluste de cinq à six cent tonneaux toute agréée sans qu'il courre aucun risque. J'ay veu ce que vous me marquez sur le procès qui est entre le Sr du Chesnay et les Pères Jésuites c'est au d. Sr du Chesnay à produire les titres dont il a besoin, et Sa Ma^{té} ne se meslera pas davantage de cette affaire si vous pouvez la terminer à l'amiable il est né-

cessaire que vous le fassiez. Vous trouverez cy joint une expédition de lord^{re} du 21 may 1698 que vous demandez.

J'ay veu l'estat que vous m'envoyez des employez dans l'affaire de la Compagnie de la colonie montant à la somme de 10300 l. il ne m'a pas paru que le Sr Riverin fust suffisamment payé estant obligé à beaucoup de despenses en France sans compter l'abandon de ses affaires, ainsy j'estime qu'on doit luy donner 3000 l. au moins.

J'ay escrit de bonne heure à Mr Bégon sur l'envoy de vos provisions et j'espère que vous les recevrez toutes par les Vaux qui partent cette année.

J'ay donné ordre à M. de Vanolles, qui est en exercice cette année, d'accepter les lettres de change que vous avez fait tirer sur luy mais vous devez scavoir que ce n'est pas une chose aisée de les payer précisément dans le temps des échéances comme vous le proposez on y fera cependant tout ce qu'on pourra celles des années 1704 et 1705 sont entierement acquittées.

Les trésoriers g'naux de la marine demandent que les lettres de change que vous ferez tirer à l'avenir sur eux soient payables scavoir un tiers au p^{er} juillet, un tiers au p^{er} aoust et l'autre tiers au p^{er} septembre par la raison que se trouvant jusqu'en ces temps dans la nécessité de faire de grosses remises à Rochefort il ne leur est pas possible de fournir à tout en mesme temps, et qu'ils pourront y satisfaire plus seurement dans les termes qu'ils demandent si on peut les reculer comme je vous marque cy devant les gens de Canada y trouveront peut estre de l'embarras mais ils doivent considérer la difficulté des temps et faire réflexion qu'il vaut mieux qu'ils soient payez seurement dans les termes des p^{er} juillet, aoust et septembre que d'avoir des lettres payables plustost et qu'elles ne puissent l'estre qu'en novembre ou décembre, ils demandent aussy qu'on tire sur eux directement et non sur leurs commis faites moy scavoir exactement ce que vous ferez sur cela.

J'ay veu ce que vous m'escrivez au sujet du Sr Le Beuf que j'ay fait renvoyer en Canada, je n'ay pas prétendu qu'on fist d'injustice à son prédécesseur pour luy faire plaisir, ainsy il suffit qu'il soit traité comme les autres employez de la ferme. L'envoy qui a esté fait pour le remplacement des ha-

bits des troupes perdus sur la fluste *la Seine* est pareil à l'embarquement qui a esté fait sur cette fluste. L'envoy des habits ne s'en est jamais fait en entier toutes les années mais ce qui n'a pas esté envoyé dans une l'a esté dans l'autre cela vient d'une grande recrue qui fut envoyée il y a quelque temps dans une année qu'on n'abilloit pas les soldats qui estoient desjà en Canada, vous trouverez ci joint l'estat des habits et autres hardes qui seront envoyés celle cy, cependant je suis bien aise d'apprendre que tout ce qui fut envoyé l'année dernière se soit trouvé de bonne qualité j'ay parlé au fournisseur des observations que vous faites sur les deffaults qui se sont trouvez aux justaucorps et aux chemises affin qu'yl y prenne garde à l'avenir.

J'ay examiné l'estat que vous m'envoyez que vous appelez l'estat au vray des affaires de la colonie, ceux qui vous ont donné les mémoires sur lesquels vous l'avez dressé ne vous ont pas accusé juste et vous en verrez la différence de cet estat à celuy que vous trouverez cy joint.

Ce ne sont point les postes esloignez qui ont ruiné la colonie mais la mauvaise administration de ces postes et la tolérance pour ne pas dire protection qu'on a donnée à ceux qui ont esté employez par la faveur de quelques directeurs on en voit la preuve dans la proposition du Sr de Lamotte Cadillac qui assurément ne se charge pas de cette affaire pour y perdre, mais il a convenu aux directeurs de cacher les proffits qu'il pouvoit y avoir dans ces postes pour ne pas rembourser Sa Maté des prests qui leur avoient esté faits un peu trop légèrement cependant comme cette compagnie va estre deschargée de tous ces postes s'il est vray que cela luy ayt causé du mal elle n'y sera plus sujette et il n'y a qu'à l'obliger de payer ce qu'elle doit au Roy.

Je crois que le d. Sr de Lamotte ne fera pas difficulté de donner jusqu'à 40 pour cent des marchandises qu'on luy remettra au Destroit de bonne qualité mais si on vouloit luy soustraire les bonnes pour ne luy donner que les mauvaises avec cette augmentation cela ne seroit pas juste.

Puisque la somme que le d. Sr de Lamotte doit payer pour les effets qui luy seront remis au Détroit doit revenir au Roi Sa Maté s'accommodera des lettres de change qu'il tirera sur les trésoriers de la marine comme de l'argent comp-

tant. Il faudra seulement que vous m'envoyiez un estat des effets que le d. Sr de Lamotte donnera en payement affin que j'aye soin de les faire recouvrer.

Sa Ma^{té} fera examiner l'estat du produit de la ferme que vous m'envoyez pour voir ensuite sur cela les ordres qu'elle estimera nécessaire, mais il faut esviter de retomber sur Sa Ma^{té} comme on a accoutumé de faire en Canada en toutes occasions.

Si les Srs Hazeur et Peyre vouloient entreprendre la pesche de la baleine Sa Ma^{té} pourroit les y ayder mais leurs demandes sont excessives, travaillez de nouveau avec eux à faire un mémoire réduit de leurs demandes et des avantages qui en pourroient revenir à Sa Ma^{té} et envoyez le moy signé d'eux par les premiers V^{aux}. Taschez d'engager les marchands à d'autres propositions convenables au pays en esvitant surtout qu'elles soient à charge à Sa Ma^{té} laquelle pourroit s'en desgouter entièrement si on ne trouvoit le moyen de diminuer les despenses qui tombent sur Elle bien loin de les augmenter.

Je suis averty que les soldats des troupes de Canada se plaignent que dans le décompte qu'on leur fait de leur solde on leur retient pour le pain et pour le lard beaucoup plus que ces denrées ne coustent, il est nécessaire que vous vérifiez les faits et que vous leur fassiez rendre justice s'il est vray qu'on ayt manqué à la leur rendre ils se plaignent aussy qu'on leur fait payer des bas qui ont esté acheptez en France du fonds de leur solde sur le pied de trente un sols la paire à raison de 8 l. 13 s cela seroit trop violent et il est nécessaire que vous examiniez aussy ce qui s'est passé sur cela.

Le Sr Le Vasseur de Neré m'escrit qu'il a fait quelques voiajes pour le service dont il n'a pas esté payé, prenez la peine de voir ce que c'est et s'il n'en a pas esté satisfait vous pouvez l'en faire payer sur le pied cy devant réglé par Mr de Champigny.

Je vous ay marqué cy devant que le voiage que le Sr Manthet avoit fait à Missillimakinac avoit paru comme un moyen qu'on luy avoit procuré de faire commerce, on prétend qu'on luy a payé les castors qu'il a apporté à un escu cinq sols la livre pendant qu'on ne le payoit aux autres que 40^s vérifiez ce qui en est et faites le moy scavoir.

Le Sr de Lamotte Cadillac m'écrit que la mauvaise conduite du Sr Tonty a tellement gasté l'establissement du Détroit qu'il sera obligé de faire un autre fort que celui qui a esté construit, cela seroit fascheux parce que la Compagnie perdrait les despenses qu'elle y a fait, prenez la paine de luy en parler s'il est encore à Quebec quand vous recevrez cette lettre et faites en sorte de l'engager à se servir du vieux fort me paroissant qu'il le peut faire avec moins de despense quand il seroit obligé de défaire ce que le d. Sr de Tonty a fait que de s'engager à la construction d'un neuf.

La Compagnie sera obligée d'envoyer quelqu'un au Destroit pour faire l'estimation des marchandises qu'elle cedde au d. Sr de Lamotte et des despenses utiles il est nécessaire que vous ayiez soin qu'il ne soit envoyé pour cela qu'un seul homme pour esviter les frais et que ce soit un homme capable de faire l'un et l'autre.

Le d. Sr de Lamotte demande six milliers de poudre, quatre milliers de plomb en balle et deux milliers de plomb royal. L'intention du Roy est que vous les luy fassiez delivrer sur les quantitez qui seront envoyées cette année et sur celles qui sont dans les magasins. Sa Ma^{te} veut qu'il luy en soit donné la sixième partie gratis et qu'il paye le surplus aux prix des traittans ou sur le pied des achepteurs en France vous me ferez scavoir à combien montera ce qui aura esté donné gratis suivant ce que je vous marque cy devant et je vous le feray remettre l'année prochaine.

Faites moy scavoir s'il est vray qu'on ayt encore fait pour cinquante mil livres de monoye de carte en 1704 et qu'elles ayent esté remises au Sr Du Lino pour achepter les pelleteries au Destroit. Ce fait est important et mérite d'estre esclaircy, je vous prie de ne pas manquer de me faire response et de m'informer de ce qui se passe dans la distribution de ces cartes, on me marque qu'il y a des marchands qui portant au bureau pour trante mil livres de ces cartes peuvent à peine obtenir des lettres de change pour cinq mil livres et que d'autres qui en portent pour soixante mil obtiennent des lettres de change pour la somme entière personne n'est en droit d'accorder ces préférences et vous devez les empescher.

Je vous explique cy dessus que l'intention du Roy est qu'il soit tenu une assemblée générale des intéressez en la présence de la Compagnie où un chacun ayt la liberté de donner sa voix dans l'élection des deux Directeurs qui doivent régir cette compagnie, je suis fâché que vous ayiez voulu faire cette affaire avec autorité et que vous vous soyiez pour ainsy dire compromis d'autant plus que vous vous rendez responsable de la conduite de ceux que vous avez nommé dont la compagnie ne peut estre tenue de répondre ne les ayant pas choisy.

On prétend que M. de Vaudreuil a conservé depuis qu'il est Gouverneur général de la Nouvelle-France beaucoup de prédilection et d'amitié pour ceux qu'il a connu plus particulièrement avant d'estre parvenu à cette dignité et que quelque crime qu'ils commettent ils demeurent impunis, il est nécessaire que vous luy fassiez entendre raison sur cela et que vous luy expliquiez mesme que Sa Ma^{té} ne le souffrira pas et que vous avez ordre de faire punir les malfaiteurs sans exception de personne c'est ce que je vous recommande de faire vous vous en rendriez responsable sy vous y manquiez.

On m'escrit entre autres au sujet du no^é Barbel qui a débauché la veuve du Sr Peuvret si les parens de cette veuve veulent le poursuivre il est nécessaire que vous leur fassiez rendre toute la justice qu'ils peuvent désirer. Cependant comme un homme ainsy noté ne convient point dans une charge publique je vous envoie un ordre pour l'interdire de celle de no^{re} jusqu'à ce que le Roy en ayt autrement ordonné.

Le procureur général propose de réunir au domaine la terre de sillery par ce dit il que les Pères Jésuites ont plus de quarante lieues de superficie à eux dans les juridictions de Quebec, des Trois Rivières et de Montréal; je vous prie de prendre la peine de vérifier ce qui en est et de me le faire scavoir.

Il me manque aussy que la concession des Pères Jésuites doit d'autant plus estre cassée qu'elle enferme un terrain accordé à un chef de sauvages qui est dans l'enceinte de la ville des Trois Rivières partie duquel sert de principale place à la ville et que ce terrain est en haute moyenne et basse justice quoy qu'il y ayt une justice royalle dans cette ville, je

vous prie de vérifier tous ces faits et de me faire scavoir ce qui en est.

Les Srs de Lotbinière et Duplessis m'escrivent que la compagnie abandonnera le fort de Frontenac au gouverneur g'nal et à l'intendant je vous ay desja expliqué dans la lettre commune qu'il falloit en ce cas le faire valloir pour le Roy ou laffermer moyennant quoy je suis persuadé qu'il ne sera pas à charge à Sa Ma^{te} et qu'au contraire Elle en retirera de l'utilité faites moy scavoir exactement ce que vous ferez.

Le Sr de Lotbinière m'escrit qu'une partie des con^{ers} du con^{el} Supérieur et surtout ceux qui reçoivent des gages s'absentes sous différents prétextes ce qui fait que souvent il n'y a pas suffisamment de juges pour juger l'intention de Sa Ma^{te} est que ceux qui ont des gages soient toujours présens à moins qu'ils n'ayent des causes bien légitimes pour s'absenter ce qu'ils ne doivent jamais faire sans l'aveu de l'intendant et en cas qu'ils fassent autrement Sa Ma^{te} désire qu'on retienne leurs gages et qu'ils soient donnez à ceux qui seront présens c'est à quoy il est nécessaire que vous teniez la main.

Il marque aussy qu'il est indécent que ceux qui sont dans ces sortes de places ayent des boutiques ouvertes ce qui est vray et ilfaudroit qu'ils les fissent tenir par des commis.

Il m'est revenu que dans l'affaire des pelleteries que le Sr Vincelot vouloit embarquer sur le brigantin anglois et qui ont resté saisis vous aviez ordonné aux gardes des fermes à la prise du d. Vincelot de laisser passer les barriques dans lesquelles ces pelleteries estoient enfermées et que sur la difficulté que ces gardes firent vous donnâtes un nouvel ordre avec menaces de faire mettre ces gardes en prison s'ils n'y obéissoient apparemment le d. Sr Vincelot vous avoit dit que la résistance de ces gardes blessoit vostre autorité, sur quoy je dois vous dire que vnus n'avez pas bien fait et que vous devez estre en garde contre ces sortes de remontrances intéressées et que vous devez vous défier des habitans du Canada dans de pareilles rencontres sans quoy ils vous feront faire bien des fautes je vous ay marqué cy devant que l'intention du Roy estoit que ces pelleteries fussent confisquées. Vous avez sans doute ouy parler d'un procès qu'il y a eu entre le Sr de la Martinière et M. le marquis de Vaudreuil sur une affaire survenue entre deux particuliers

de Canada no^{ez} Villeneuve et Cornuan, M. de Vaudreuil s'est plaint que le d. Sr de la Martinière luy avoit manqué de respect dans une lettre qu'il luy a écrite et ce juge marque de son costé que le Con^{el} Supérieur a donné un arrest injuste contre luy croiant faire plaisir à M. de Vaudreuil, je vous prie de prendre la peine d'examiner cette affaire avec soin et de me mander la vérité des faits par les premiers Vaux.

Le Sr Lamy, curé de Ste-Famille, demande que les dixmes soient perçus en Canada sur le pied de France suivant la coutume de Paris, il dit que par ce moyen les curez pourroient subsister mais qu'ils ne scauroient le faire autrement, il est nécess^{re} que vous examiniez avec soin ce qui se pourroit faire sur cela et que vous m'en donniez avis affin que j'en rende compte à Sa Ma^{té}.

Il m'escrit aussy que M. Berthelot estoit dans le dessein de faire un établissement dans l'isle de St. Laurent d'une maison de filles de la Congrégation pour l'instruction des petites filles, faites moy scavoir ce que c'est et si celuy qui possède cette isle à présent ne pourroit pas le faire. Le Sr de Breslay demande quelques secours pour l'entretien de la mission des sauvages algonquins qu'il a estably à l'extrémité de l'isle de Montréal faites moy scavoir aussy vostre avis sur cela et en attendant donnez luy tous les secours qui pourront dépendre de vous.

Le Sr Dupont se plaint que les fortifications de Quebec ont ruiné plus de vingt arpens de terre à luy par l'enlèvement des terres qu'on y a pris pour les terrasses de la place. je scay que ce terrain est dans un Lieu qui ne luy rendoit pas grand chose cependant faites moy scavoir si vous trouverez juste de luy accorder quelque petite indemnité.

La d^e de Repentigny m'escrit que dans la manufacture qu'elle a estably elle y a employé des orties à la place du chanvre et de lin qui ont bien réussy qu'elle a fait de la filasse avec des escorces d'arbres meilleure que le chanvre qu'elle offre de fournir cette filasse en telle quantité qu'on voudra à 4^s la livre qu'elle la croit très bonne à faire du cordage qu'il y a aussy des cottoniers sauvages qui font une filasse très blanche et propre à faire de belle toile, il est nécessaire que vous luy en demandiez des eschantillons du tout avec des éti-

quets que vous me les envoyiez affin que je les puisse faire examiner en ce pays pour voir s'il conviendrait d'en faire faire venir quoy qu'au fonds la filasse soit trop chère à 4^s la livre prise en Canada ce qui est plus cher que le chanvre ne l'est en France.

Cette dame m'escrit qu'elle m'envoie des eschantillons des ouvrages qu'elle a fait et de plusieurs choses qu'elle a découverte dans le pays je ne les ay pas veu demandez luy en d'autres et envoyez les moy dans une boette où le tout se puisse conserver, faites luy scavoir que le Roy a avancé un de ses fils et que Sa Ma^{té} fera tomber sur sa famille la satisfaction qu'elle aura de ces descouvertes si elles peuvent produire quelque bien au pays je vous marque cy dessus que Sa Ma^{té} luy a accordé une gratification de 200 l. J'ay receu un placet du Sr St-Simon, prévost de la Maréchaussée de Quebec, qui demande pour le Sr Bergeron, son gendre la lieutenance de sa comp^{ie} faites moy scavoir ce que c'est que cette place si elle est vacante et si elle a desja sté exercée par quelqu'un.

Les supérieurs du Séminaire de Quebec ont supplié le Roy de leur faire don de quelques matss hors de service appartenant à Sa Ma^{té} pour les employer au restablissement de leur maison je vous prie de prendre la peine de me faire scavoir ce que c'est que ces masts et ce qu'ils peuvent valoir dans le pays affin qu'après en avoir rendu compte au Roy je puisse vous faire scavoir ses intentions. Ils m'escrivent aussy que M. de Beauharnois leur fist prester 6000 l. il y a trois ans pour les ayder a restablir leur maison et qu'ils se sont obligez envers luy à luy payer la moitié de cette somme en bled qu'ils doivent fournir dans les magasins de Sa Ma^{té} dans des termes convenus ensemble ils me marquent qu'ils satisferont à la fourniture du bled qu'ils ont promis, et ils demandent du temps pour ce qu'ils doivent payer en argent sur le compte que j'en ay rendu à Sa Ma^{té}. Elle a approuvé cette convention, mais son intention est qu'ils satisfassent à ce qu'ils ont promis, il faut que vous régliez avec eux les termes dans lesquels ils pourront faire les peyemens en argent aussy bien qu'en bled pour lesquels il faudra qu'ils vous en donnent des sueretez (1).

(1) Archives de la province de Québec.

UNE LETTRE DU R. P. COQUART, S. J.

Monsieur,

Le triste accident qui vient d'arriver m'a engagé à déterminer le Sr hervieux, commis de ce poste, à faire Le voyage de Québec, ne pouvant me fier à personne qu'à lui.

Mr Moreau partit d'ici le 18 avril pour aller vous rendre compte et vous parler d'affaire, il s'est perdu avec Jasmin et La Cavée engagés de ce poste. Il faut qu'ils aient tournés dans Le canot, puisque hier, vers six heures du matin, on vit un canot sur le bord du sable de ce havre; on le reconnut pour être celui de M. Moreau. On trouva dans le Canot deux cassettes, bien mal équipées quoiqu'il eut Les deux pinces emportées; J'en ay fait l'inventaire et vous le trouverez joint aux papiers que je vous envoie et qui se sont trouvés dans cette cassette. Vous y trouverez un procès verbal et un ordre laissé en conséquence à Alexandre Vallière par rapport au Sr Garriepi qui vous mettront au fait de sa malversation. J'ay appris que l'intention de M. Moreau étoit de vous demander grâce pour luy et de vous contenter de le faire punir par La bourse; J'entre dans son idée, et je vous conjure, Monsieur, de luy épargner un plus dure traitement, Il a de quoi vous satisfaire. vous êtes bon, et j'espère que vous ne pousserez pas les choses à la rigueur.

Je vous attends incessamment, votre présence est nécessaire surtout aux Islets de Jérémie. Je compte que la pauvre demoiselle Moreau arrivera ici à la fin de la semaine, ce sera pour elle un abord bien dure qu'une si triste nouvelle.

Je vous prie, Monsieur, de ne pas arrêter le Sr Hervieux: Je compte les moments depuis son départ. L'inquiétude où je suis me fait craindre qu'il ne luy arrive quelque chose; d'ailleurs il a besoin ici, les sauvages vont descendre des terres, et il faut qu'il recoive leur pelleterie.

Je joins à cette lettre un petit mémoire que je vous prie d'accomplir car je commence à être bien à sec.

Mes respects, je vous prie à Monsieur Down, et me
croyés avec le dévouement le plus respectueux,

Monsieur,
Votre très humble et très
obéissant serviteur,
Coquart, ptre

Tadoussac 3^e mai 1763 (1).

LES DISPARUS

Gérin, L'hon. Elzéar — Né à Yamachiche le 14 novembre 1843, de Antoine Gérin et de Amable Gélinas. Admis au barreau en 1873, il négligea le prétoire pour le journalisme. Il fut rédacteur du *Journal de Québec*, du *Canada* et de la *Minerve*. Il collabora même au *Journal*, de Paris, pendant les deux années qu'il passa en France et en Angleterre. Candidat dans le comté de Saint-Maurice pour la Chambre des Communes en 1868, il fut battu par le docteur Elie Lacerte. Il fut élu dans le même comté pour l'Assemblée législative en 1871 et conserva ce mandat jusqu'aux élections de 1875. Appelé au Conseil législatif pour la division de Kennebec le 25 août 1882. Décédé le 18 août 1887. Auteur de *l'Histoire de la Gazette de Québec*. Frère de Antoine Gérin-Lajoie et de Mgr Denis Gérin.

Dupuis, Joseph-Narcisse — Né à Saint-Jacques de L'Acchigan le 24 avril 1859, de Joseph Dupuis et d'Euphrasie Richard. Il débuta très jeune dans le commerce chez son frère, Joseph-Nazaire Dupuis, fondateur de la maison Dupuis Frères, de Montréal. En 1881, il devenait l'un des associés de la maison Dupuis Frères dont il fit l'une des plus belles entreprises commerciales canadiennes-françaises. En 1897, M. Dupuis devenait seul propriétaire de l'entreprise qu'il fit incorporer en 1908 sous le nom de Dupuis Frères Limitée. En 1924, M. Dupuis se retira des affaires, cédant le contrôle de sa vaste entreprise à son neveu, Albert Dupuis. Décédé à Montréal le 25 septembre 1932. Riche, M. Dupuis a beaucoup aidé les oeuvres de charité de Montréal et d'ailleurs.

(1) Archives de la province de Québec.

LA FAMILLE D'ALOIGNY DE LA GROYE

La famille d'Aloigny de la Groye ne s'est pas perpétuée au Canada. Un de ses membres, toutefois, vécut plusieurs années dans la Nouvelle-France et y épousa une canadienne. A ce titre, il n'est que juste de la faire figurer ici.

D'après le *Dictionnaire des familles du Poitou* de Beauchet Filleau, la famille d'Aloigny de la Groye tire son nom du château d'Aloigny, située dans la commune de Lésigny-sur-Creuse, département de la Vienne, arrondissement de Châtellerault. On a écrit Alongny, Alogny, Alaagné, Alaigné, mais l'orthographe la plus usitée et la plus authentique est Aloigny.

La famille d'Aloigny a tenu un rang considérable en Poitou et en Berry. Elle se divisa en plusieurs branches, toutes éteintes aujourd'hui.

Avant d'arriver à Louis d'Aloigny, qui fut créé marquis de la Groye en janvier 1661, M. Beauchet-Filleau, donne plus d'une douzaine de personnages de ce nom qui se distinguèrent soit dans l'Église soit dans l'armée.

Ce Louis d'Aloigny, marquis de la Groye, marié à Charlotte Chasteigner, fut le père de Charles-Henri d'Aloigny, d'abord chevalier puis marquis de la Groye, qui vécut dans la Nouvelle-France.

L'Alphabet Laffilard donne les états de service suivants à notre marquis de la Groye: garde-marine, à Rochefort, 13 avril 1683; lieutenant en Canada, 1688; réformé, Canada, 1689; capitaine réformé conservé, Canada, 16 mars 1692; capitaine en pied, Canada, 1er mars 1693; major des troupes, Canada, 1er avril 1702; commandant des troupes, Canada, 15 mai 1704; chevalier de Saint-Louis, 15 juin 1705; lieutenant de vaisseau, Canada, 18 juin 1707; capitaine de frégate, Canada, 29 juillet 1709; capitaine de vaisseau, Canada, 28 juin 1713.

A l'automne de 1714, le marquis de la Groye, qui avait obtenu un congé de la cour pour passer en France, s'embarquait sur le *Saint-Jérôme*, vaisseau de trente canons, qui s'en retournait en France avec une riche cargaison de pelleteries.

Le *Saint-Jérôme* périt sur l'île de *Sable* avec ses passagers et son équipage.

Le marquis de la Groye avait épousé, à Québec, le 5 novembre 1703, Geneviève Macard, fille de Nicolas Macard dit Champagne et de Marguerite Couillard.

La marquise de la Groye devait avoir bien des charmes et des qualités puisqu'elle était veuve pour la seconde fois lors de son mariage avec M. d'Aloigny de la Groye. D'abord mariée à Charles Bazire, elle devint, en 1679, l'épouse de François Provost, qui décéda gouverneur des Trois-Rivières.

La marquise de la Groye décéda à Québec le 22 février 1724.

QUESTIONS

Dans sa lettre à Talon du 20 février 1668, le ministre Colbert écrit: "Elle (Sa Majesté) a fait une gratification de 1500 l. au sieur de La motte, premier capitaine du régiment de Carignan-Salières tant en emploi de services qu'il a rendus en Canada dans la construction des forts que dans les expéditions qui ont été faites contre les Iroquois que du mariage qu'il a contracté dans le pays et de la résolution qu'il a prise de s'y habituer." Le capitaine de Saint-Paul de La Motte s'est-il réellement marié au Canada? Je ne trouve son acte de mariage nulle part. Colbert n'a-t-il pas fait erreur? Talon, dans sa lettre à Colbert pour obtenir une gratification en faveur de M. de La Motte, ne parle pas de son mariage.

CUR.

Avons-nous eu sous le régime français au Canada des Hamelin d'origine irlandaise? Dans un jugement du Conseil Supérieur du mois de mars 1742 je vois mention d'un certain Edouard Hamelin, "irlandais de nation". Il est en procès avec François Perrault, commis aux Forges de Saint-Maurice.

E. HAM.

MARCHE ET ENGAGEMENT DE GUERRE

Par devant Gilles Rageot, notaire gardenottes du Roy, Nostre Sire, en la Prevosté de Quebecq, en la Nouvelle france, furent présentes en leurs personnes le sieur françois hazeur, Marchand Bourgeois, de cette ville, d'une part, Et Marin Richard dit Lavallée, habitant, des grondines, d'autre part, lesquelles partyes de leurs bons grez et vollontez ont reconnu et confessé avoir fait ensemble les marché et engagements qui ensuivent, Cest à sçavoir Le dit Richard Lavallée avoir promis Et s'estre obligé d'aller en Guerre pour le Service du Roy au premier Commandement qui luy en sera fait contre les Iroquois pour Et en la place d'un homme que La Dame Soumande, bellemère dud. Sr Hazeur, demeurante à Montréal, est obligée d'y envoyer, Et ce pour et moyennant le prix et somme de deux Cents Cinquante livres pour led. voyage que led. Sr hazeur promet et soblige de luy payer Incontinents après son retour, En ce qu'il aura besoing, Et de luy faire fournir aud. lieu de Montréal Un fusil, Une couverte, Un minot de galette et un pot d'eau de vie en partant pour la marche, ce qui luy demeurera à son retour, déclarant led. Lavallée qu'il n'est engagé ny commandé jusqu'à présent à autre que pour led. Sieur hazeur, Et ce à condition que led. Lavallée sera agréé aud. lieu de Montréal Et ql ne soit refusé pour quelque considération ou par Maladie Par les Commandants, ou que lon ne fit point led. voyage En ce cas ces présentes demeureront Nulles, en payant sa Norriture par led. Sr. hazeur jusques au Jour du Congé, comme aussy en cas que lad. dame Soumende fust pourveue dun homme à larmée dud. Lavallée aud. lieu de Montréal qui va partir Incessamment pour l'y aller trouver Les présentes demeureront pareillement Nulles, Et led. Sieur hazeur promet Et Soblige de luy payer seulement La Somme de quarante livres pour Sondit Voyages de montréal En cas ql naille pas aud. voyage des Iroquois, Et y allant led. Sr hazeur demeurera déchargé desd. 40" Et led. Lavallée tenu luy tenir compte desd 15" sur lesd 250" ql reconnoist Led. Lavallée avoir Eü et receu dadvances pour son dit voyage jusquau dit Montréal, dud. Sieur hazeur la Somme de quinze Livres du avant ces présentes sy Comme etc... dont etc... quitant etc... sur étamoin de lad.

somme de quarante Livres En cas ql naille pas aud. Voyage des Iroquois ainsy q dit est ou en desduction de lad. Soe. de 250" en cas ql fasse led. voyage diroquois Estant accordé Entre les partyes q sy Led. Lavallée faict quelques pfts ou fortunes dans Led. voyage Il luy demeureront Led. Sr. hazeur ny ptendant aucune chose, que la moitié d'un Esclave en cas q. led. Lavallée En puisse amener qlques Uns Car ainsy etc..., pmettant etc... obligants chacun En droit Soy etc... Renonçant etc... faict Et passé audit Québecq Estude dud. notaire Avant midy Le Cinquiesme Jour de Juillet mil six Cent quatre vingt quatre Es présence du Sieur auger Grignon marchand demeurant En cette ditte ville Et de Antoine Baudouin habitant de la Seigneurie de Lotbinière tesm. qui ont avec Led. Sieur hazeur Et nore signé Et Led. Lavallée déclaré ne Sçavoir Ecrire ny signer de ce Interpellé suivant Lordonnance.

f. hazeur
auger Grignon
Baudouin
Rageot (1)

LES FRERES DE L'INTENDANT BOCHART DE CHAMPIGNY

Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, intendant de la Nouvelle-France, avait au moins deux frères en France.

Le 2 novembre 1693, il comparaisait devant le notaire Genaple, à Québec, et transportait à ses frères Henry Bochart, prévôt de l'église cathédrale de l'île de France, et à Antoine Bochart, chanoine et chancelier de l'église Notre-Dame de Chartres, les deniers que devait lui payer, chaque année, Rémi Le Coeur et Marguerite-Marie Guillaume, sa femme, pour la ferme de la terre et seigneurie de Champigny près Paris.

(1) Archives de la province de Québec.

LE REVEREND EDMUND-WILLOUGHBY SEWELL

Né à Québec le 3 septembre 1800, du mariage du juge en chef Jonathan Sewell et de Harriet Smith.

M. Sewell reçut son instruction à l'école renommée de M. Burrage, à Québec, puis à Brentford, en Angleterre.

A son retour au Canada, il se destina à l'église, et fut fait diacre (deacon), en 1824, dans la cathédrale anglicane de Québec, par l'évêque Jacob Mountain, et ministre (presbyter) dans la même cathédrale par l'évêque Stewart.

M. Sewell fut employé au ministère de la cathédrale anglicane pendant quelques années, puis son père, le juge en chef Sewell ayant bâti, en 1825, de ses propres deniers la chapelle de la Sainte Trinité, rue Saint-Stanislas, M. Sewell en fut mis en charge d'abord comme desservant puis, à partir de 1834, comme ministre en titre. Il eut charge de cette chapelle jusqu'en 1868, année où elle devint l'église des membres anglicans de la garnison de Québec.

En 1870, le Révérend M. Sewell passa en Angleterre et ne revint à Québec qu'en 1879. Il décéda à Québec en octobre 1890.

Très actif et plein de dévouement pour son église, M. Sewell s'occupa avec zèle pendant toute sa vie des prisonniers, des indigents et des malades.

Il avait épousé, le 12 novembre 1828, Susan Stewart, nièce de l'évêque Stewart. Elle décéda en 1839, lui laissant quatre fils et une fille. Marié, en secondes noces, le 24 octobre 1842, à Elizabeth Durnford, fille du colonel Durnford, constructeur de la citadelle de Québec, il en eut un fils. Mme Sewell décéda en octobre 1888.

QUESTION

Dans le premier numéro du *Bulletin* (1895, p. 37), M. J.-E. Roy affirmait qu' "on a un beau plan de la Baie de Quinté dessiné par l'abbé (de) Fénelon"... Qui pourrait me dire où se trouve le plan en question?

UBI.